





Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

# CLOSED VOLUME VOLUME COMPLET

DATED FROM  
À COMPTER DU

1994-04-01

TO  
JUSQU'AU

1998-08-20

**AFFIX TO TOP OF FILE - À METTRE SUR LE DOSSIER**

**DO NOT ADD ANY MORE PAPERS - NE PAS AJOUTER DE DOCUMENTS**

**FOR SUBSEQUENT CORRESPONDENCE SEE - POUR CORRESPONDANCE ULTÉRIEURE VOIR**

FILE NO. - DOSSIER N°

VOLUME



Entente bilatérale: **X**

Sous-entente (titre):

Entente spéciale: **X**

Sous-entente (titre):

**AVIS D'ENGAGEMENT**

**DEMANDE DE PAIEMENT**

<b>Entente bilatérale</b>	
Infrastructure	
a) Transfert du minimum	
b) Écoles indépendantes	
<b>Total partiel (Infrastructure)</b>	
Élaboration et développement de programme	
a) Écoles indépendantes/privées (7300)	
Formation et perfectionnement des enseignants	
Appui aux étudiants	
Autres catégories de dépenses de programme	
<b>Total partiel (Minimum et fonds supplémentaires)</b>	
<b>Entente spéciale</b>	
Gestion scolaire	
Établissements postsecondaires	
Centre scolaire-communautaire et établissements scolaires	
Programmation, bourses	
<b>Total (Entente spéciale)</b>	
<b>Transfert au Programme des moniteurs</b>	
<b>Années antérieures</b>	
Recouvrement	
Montant dû	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	

Code	Montant		Total
6401	0.00		
6401	0.00		
7201	0.00		
	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
Code	Minimum 7000	Fonds supp. 7100	Total
02	0.00	0.00	0.00
01	0.00	0.00	0.00
03	0.00	0.00	0.00
04	0.00	0.00	0.00
06	0.00	397,500.00	397,500.00
	<b>0.00</b>	<b>397,500.00</b>	<b>397,500.00</b>
<b>Total (Entente bilatérale)</b>			<b>397,500.00</b>
Code	Gestion (6900)	Fonds supp. (7107)	Total
01	1,000,000.00	0.00	1,000,000.00
02	0.00	0.00	0.00
03	0.00	0.00	0.00
04	0.00	0.00	0.00
	<b>1,000,000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1,000,000.00</b>
	<b>Minimum</b>		
	0.00	0.00	0.00
			0.00
			0.00
<b>TOTAL GLOBAL</b>			<b>1,397,500.00</b>

Montant	%	Total	
0.00	25	0.00	
0.00	25	0.00	
	<b>0</b>	<b>0.00</b>	
Min. gar.	Fonds supp.	%	Total
0.00	0.00	50	0.00
0.00	0.00	50	0.00
0.00	0.00	50	0.00
0.00	0.00	50	0.00
0.00	198,750.00	50	198,750.00
0.00	<b>198,750.00</b>		<b>198,750.00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>198,750.00</b>
		<b>%</b>	
500,000.00	0.00	50	500,000.00
0.00	0.00	50	0.00
0.00	0.00	50	0.00
0.00	0.00	50	0.00
0.00	0.00	50	0.00
<b>500,000.00</b>	<b>0.00</b>		<b>500,000.00</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>			<b>698,750.00</b>

**REMARQUES:**  
Entente spéciale sur la gestion scolaire - Dernier paiement

**APPROBATION:**

*Sylvie Rochette* le 11 août 1998 / *Sylvie Rochette*, le 11 août 1998 / *L. Guerin* 20/08/98.  
 Agent de programme / Date / Gestionnaire / Date / Administration / Date



Patrimoine canadien Canadian Heritage

Programmes d'appui aux langues officielles

Notre référence Your file

- 8 1998

Notre référence Our file

Madame Margelaine Holding  
Directrice administrative  
Direction des services acadiens et de langue française  
Ministère de l'Éducation et de la Culture  
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse  
Casier postal 578  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2S9

Madame,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir un chèque de **698 750 \$**. Ce chèque représente le paiement final de la contribution du Canada à la Nouvelle-Écosse en vertu des projets et activités de mise en oeuvre de la gestion scolaire pour l'année financière 1997-1998 dans le cadre de l'*Entente spéciale Canada - Nouvelle-Écosse relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire acadienne et francophone* et de l'*Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*.

Je vous invite à communiquer avec moi au (819) 997-7619 ou avec Mme Sylvie Rochette au (819) 997-7580 pour toute question que vous pourriez avoir au sujet de ce paiement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La gestionnaire  
Provinces de l'Atlantique  
Opérations et coordination  
régionale,

Élise Hockman

P.j.  
c.c. Mark Bannerman

Canada





Canadian Heritage  
Financial Management

Patrimoine canadien  
Gestion financière

**MEMORANDUM**

**NOTE DE SERVICE**

**To/À :** Sylvie Rochette  
Agent de programme  
Promotion des langues officielles

**From/De :** Jean Carrier  
Analyste financier  
Services financiers sectoriels

**Date :** 11 août 1998

**SUBJECT:** Gouvernement de la Nouvelle-Écosse - Langues officielles dans l'enseignement  
**OBJET :** Gestion scolaire - États financiers finaux certifiés des dépenses de 1997-1998

**1. Résumé du financement**

	Contribution approuvés \$	Dépenses réelles \$	Montants versés \$
Entente spéciale	1 000 000	3 726 182	500 000
Entente complémentaire	<u>397 500</u>	<u>2 234 896</u>	<u>198 750</u>
	1 650 000	2 671 152	698 750

**2. Calcul du montant admissible (voir l'Annexe A ci-jointe)**

LE MOINDRE DE:

Contribution approuvée	1 397 500 \$ (A)
ET	
Dépenses admissibles	2 158 529 \$ (B)

**3. Calcul du solde dû**

Le moindre de (A) et (B)	1 397 500 \$
Moins: montants versés	<u>698 750</u>
Solde dû à (par) la province	698 750 \$

**4. Recommandations**

Veuillez émettre le deuxième paiement de 698 750 \$ pour 1997-19987 avec les CAFE de 1997-1998.

Jean Carrier

Langues officielles dans l'enseignement  
 Gestion scolaire - Etats financiers finaux  
 Exercice financier: 1997-1998  
 Calcul incluant toutes les majorations possibles

Province: Nouvelle-Écosse

ANNEXE A

# du projet (1)	Coût total (2)	Contrib. du Canada (3)	% de fin. autor. (4)	Major. poss. (5)	Dépenses réelles (6)	Dépenses réelles admissibles (7)	Montants admissibles (8)	Transferts disponibles			Transferts requis		
								(A) 15% de contrib. (9)	(B) surplus (10)	Moindre de (A) et (B) (11)	(A) 15% de Contrib. (12)	(B) Déficit (13)	Moindre de (A) et (B) (14)
Special Agreement	\$	\$	%	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A) Programm. de franc.	1,757,337	720,000	41	50	2,122,107	1,061,054	878,669	108,000	0	0	108,000	341,054	108,000
B) Management Impl.													
I	3,000		0	50	11,256	5,628	1,500	0	0	0	0	5,628	0
II	5,000		0	50	9,876	4,938	2,500	0	0	0	0	4,938	0
III	211,000		0	50	95,632	47,816	47,816	0	0	0	0	47,816	0
IV	358,000		0	50	415,365	207,683	179,000	0	0	0	0	207,683	0
V	15,000		0	50	3,255	1,627	1,627	0	0	0	0	1,627	0
VI	24,000		0	50	24,965	12,483	12,000	0	0	0	0	12,483	0
VII	10,000		0	50	1,366	683	683	0	0	0	0	683	0
VIII	42,000		0	50	1,255	627	627	0	0	0	0	627	0
IX	10,000		0	50	8,965	4,483	4,483	0	0	0	0	4,483	0
X	370,917		0	50	463,808	231,904	185,459	0	0	0	0	231,904	0
XI	304,320		0	50	201,616	100,808	100,808	0	0	0	0	100,808	0
Sub-total	1,353,237	30,000			1,237,360	618,680	536,503			0			0
C) Professional Devel.													
I	125,000		0	50	114,597	57,299	57,299	0	0	0	0	57,299	0
II	225,500		0	50	98,654	49,327	49,327	0	0	0	0	49,327	0
III	125,500		0	50	87,985	43,993	43,993	0	0	0	0	43,993	0
IV	149,000		0	50	65,478	32,739	32,739	0	0	0	0	32,739	0
Sub-total	625,000	250,000			366,715	183,358	183,358			0			0
School Management	1,120,000	397,500	35	50	2,234,896	1,117,448	560,000	59,625	0	0	59,625	719,948	59,625
Sub-total	1,120,000	397,500			2,234,896	1,117,448	560,000			0			59,625
TOTAL	4,855,574	1,397,500			5,961,079	2,980,539	2,158,529			0			167,625

TRANSFERTS ADMISSIBLES: LE MOINDRE DES TRANSFERTS DISPONIBLES ET DES TRANSFERTS REQUIS

Montants admissibles (colonne 7)	2,158,529.22	
Plus: Transferts admissibles	0.00	
	2,158,529.22	(A)
Contribution du Canada (colonne 3)	1,397,500.00	(B)
Le moindre de (A) ou (B)	1,397,500.00	
Moins: paiements	698,750.00	
Montant payable (à recevoir)	698,750.00	

Government of Canada

Gouvernement du Canada

2201-7930979



Pay to

Payez à

02 SEP/SEPT 1998

GOVERNEMENT DE LA NOUVELLE ECOSSE 07930979  
MINISTRE DES AFFAIRES ACADIENNES 27  
BUREAU DE LA CAISSIERE  
15, RUE EDDY, 9E ETAGE  
HULL QC K1A 0M5

\$\*\*\*698750,00

Receiver General for Canada / Le receveur général du Canada

Deputy Receiver General for Canada / Le sous-receveur général du Canada



⑆00000⑆ ⑆⑆⑆⑆ 22017930979⑆



Public Works and Government Services Canada

Travaux, publics et Services gouvernementaux Canada

07930979 2201-7930979

BATCH/LOT-2450 DAO/BCM-0300 02-SEP/SEPT-1998 Stub No. - Talon N°  
CANADIAN HERITAGE # PATRIMOINE CANADIEN

124

Particulars - Détails		Amount - Montant	
502690-502693	INFO 994 2852 LOUISE GUERIN	698750	00
	DERNIER VERSEMENT 1997-98		
BATCH/LOT-2450(5015)	REQ-0048293 TOTAL	698750	00

SEE REVERSE

AU VERSO



Canadian Heritage  
Financial Management

Patrimoine canadien  
Gestion financière

**MEMORANDUM**

**NOTE DE SERVICE**

**To/À :** Sylvie Rochette  
Agent de programme  
Promotion des langues officielles

**From/De :** Jean Carrier  
Analyste financier  
Services financiers sectoriels

**Date :** 11 août 1998

**SUBJECT: Gouvernement de la Nouvelle-Écosse - Langues officielles dans l'enseignement**  
**OBJET : Gestion scolaire - États financiers finaux certifiés des dépenses de 1997-1998**

**1. Résumé du financement**

	<u>Contribution</u> <u>approuvés</u>	<u>Dépenses</u> <u>réelles</u>	<u>Montants</u> <u>versés</u>
	\$	\$	\$
Entente spéciale	1 000 000	3 726 182	500 000
Entente complémentaire	<u>397 500</u>	<u>2 234 896</u>	<u>198 750</u>
	1 650 000	2 671 152	698 750

**2. Calcul du montant admissible (voir l'Annexe A ci-jointe)**

LE MOINDRE DE:

Contribution approuvée	1 397 500 \$ (A)
ET	
Dépenses admissibles	2 158 529 \$ (B)

**3. Calcul du solde dû**

Le moindre de (A) et (B)	1 397 500 \$
Moins: montants versés	<u>698 750</u>
Solde dû à (par) la province	698 750 \$

**4. Recommandations**

Veillez émettre le deuxième paiement de 698 750 \$ pour 1997-19987 avec les CAFE de 1997-1998.

Jean Carrier

Langues officielles dans l'enseignement  
Gestion scolaire - Etats financiers finaux  
Exercice financier: 1997-1998  
Calcul incluant toutes les majorations possibles

Province: Nouvelle-Écosse

ANNEXE A

# du projet	Coût total	Contrib. du Canada	% de fin. autor.	Major possi	Dépenses réelles	Dépenses réelles admissibles	Montants admissibles	Transferts disponibles			Transferts requis		
								(A) 15% de contrib.	(B) surplus	Moindre de (A) et (B)	(A) 15% de Contrib.	(B) Déficit	Moindre de (A) et (B)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
Special Agreement			%	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A) Programm. de franc.	1,757,337	720,000	41	50	2,122,107	1,061,054	878,669	108,000	0	0	108,000	341,054	108,000
B) Management Impl.													
I	3,000		0	50	11,256	5,628	1,500	0	0	0	0	5,628	0
II	5,000		0	50	9,876	4,938	2,500	0	0	0	0	4,938	0
III	211,000		0	50	95,632	47,816	47,816	0	0	0	0	47,816	0
IV	358,000		0	50	415,365	207,683	179,000	0	0	0	0	207,683	0
V	15,000		0	50	3,255	1,627	1,627	0	0	0	0	1,627	0
VI	24,000		0	50	24,965	12,483	12,000	0	0	0	0	12,483	0
VII	10,000		0	50	1,366	683	683	0	0	0	0	683	0
VIII	42,000		0	50	1,255	627	627	0	0	0	0	627	0
IX	10,000		0	50	8,965	4,483	4,483	0	0	0	0	4,483	0
X	370,917		0	50	463,808	231,904	185,459	0	0	0	0	231,904	0
XI	304,320		0	50	201,616	100,808	100,808	0	0	0	0	100,808	0
Sub-total	1,353,237	30,000			1,237,360	618,680	536,503			0			0
C) Professional Devel.													
I	125,000		0	50	114,597	57,299	57,299	0	0	0	0	57,299	0
II	225,500		0	50	98,654	49,327	49,327	0	0	0	0	49,327	0
III	125,500		0	50	87,985	43,993	43,993	0	0	0	0	43,993	0
IV	149,000		0	50	65,478	32,739	32,739	0	0	0	0	32,739	0
Sub-total	625,000	250,000			366,715	183,358	183,358			0			0
School Management	1,120,000	397,500	35	50	2,234,896	1,117,448	560,000	59,625	0	0	59,625	719,948	59,625
Sub-total	1,120,000	397,500			2,234,896	1,117,448	560,000			0			59,625
TOTAL	4,855,574	1,397,500			5,961,079	2,980,539	2,158,529			0			167,625

TRANSFERTS ADMISSIBLES: LE MOINDRE DES TRANSFERTS DISPONIBLES ET DES TRANSFERTS REQUIS

0

Montants admissibles (colonne 7)	2,158,529.22	
Plus: Transferts admissibles	0.00	
	2,158,529.22	(A)
Contribution du Canada (colonne 3)	1,397,500.00	(B)
Le moindre de (A) ou (B)	1,397,500.00	
Moins: paiements	698,750.00	
Montant payable (à recevoir)	698,750.00	

**A l'attention de :** Jean Carrier - Analyste financier  
**De la part de :** Sylvie Rochette  
**Objet :** États financiers finaux 1997-1998 du  
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse  
concernant la gestion scolaire  
**Date :** le 7 août 1998

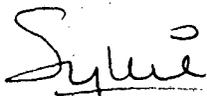
**NOTE**

---

Bonjour Jean,

Vous trouverez ci-joint les états financiers finaux de 1997-1998 concernant l'Entente spéciale sur la gestion scolaire ainsi que les mesures complémentaires financées à même les fonds supplémentaires LOE. J'attends votre analyse pour procéder au dernier versement de la contribution de 1997-1998.

Merci de votre collaboration.



Sylvie



Éducation  
et Culture  
Direction des services  
acadiens et de langue  
française

Édifice Trade Mart  
2021, rue Brunswick  
C.P. 578  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2S9

BEST AVAILABLE COPY

Le 28 juillet 1998

Madame Élise Hockman.  
Gestionnaire  
Opérations et coordination régionale, Provinces de l'Atlantique  
Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles  
Patrimoine canadien  
15, rue Eddy  
Hull (Québec) K1A 0M5

Madame,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir deux copies du rapport final 1997-1998 concernant les dépenses encourues dans le cadre de l'Entente spéciale Canada - Nouvelle-Écosse relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire acadienne et francophone et de l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde.

Vous trouverez ci-joint un résumé des dépenses relatives aux projets approuvés dans le cadre des activités complémentaires et initiatives de gestion. Toute la documentation du soutien, toutes les factures, toutes les demandes de remboursement et tous les états financiers justifiant ces dépenses sont conservés au sein de notre Direction des opérations financières au ministère de l'Éducation et de la Culture. Si vous avez besoin de ces documents, ce sera avec plaisir que nous vous en ferons parvenir des copies. Les informations pour l'École Francophone de Sydney suivront dans un document séparé.

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous remercier, vous et votre personnel, de votre collaboration étroite en ce qui concerne ces ententes.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

La directrice administrative,  
La Direction des services acadiens et de langue française

Margelaine Holding

cc Gabrielle Verri

p.j.



# **Rapport Final**

**1997 - 1998**

**sous**

**l'Entente spéciale Canada - Nouvelle-Écosse**

**relative à la mise en oeuvre  
de la gestion scolaire  
acadienne et francophone  
et de l'Entente entre  
le gouvernement du Canada  
et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse  
relative à l'enseignement  
dans la langue de la minorité  
et à l'enseignement de la langue seconde**

# Rapport finale 1997 - 1998

## Table des matières

1. Résumé des projets et des dépenses actuels
2. La francisation au CSAP - 1997-1998
3. Élections scolaire
4. Université Sainte-Anne
5. Budget du CPRP
6. Entente auxiliaire sur la rénovation d'un édifice pour l'école de Sydney





**RÉSUMÉ DES PROJETS**  
**DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU**  
**CANADA ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE**  
**CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION**  
**DES ÉCOLES ACADIENNES ET FRANCOPHONES**  
**EN NOUVELLE-ÉCOSSE**  
**1997-1998**

**A. ENTENTE SPÉCIALE**

**Coûts relatifs à la mise en place de la gestion acadienne et francophone**

*a) Programme de francisation*

Au cours de l'année scolaire 1996-1997, on a mis en place un programme de francisation pour le nouveau Conseil scolaire acadien provincial aux niveaux de la maternelle, de la 1<sup>ère</sup> année et de la 2<sup>e</sup> année. Il a initialement été nécessaire de combiner les élèves de français langue première et les élèves en francisation dans une même salle de classe afin de pouvoir accueillir le faible nombre d'élèves en francisation, en particulier dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse.

Pour 1997-1998, le nombre total d'élèves inscrits dans des classes de francisation aux niveaux de la maternelle, de la 1<sup>ère</sup> année et de la 2<sup>e</sup> année est de 611, ce qui représente 50 % du nombre total d'élèves inscrit à ces niveaux au CSAP. (Voir la première pièce ce-jointe, à savoir le rapport sur la francisation pour 1996-1997 et pour 1997-1998.)

*b) Mise en oeuvre de la gestion*

Pour 1997-1998, on a affecté une contribution du gouvernement fédéral de 30 000 \$ en vue de contribuer à couvrir le coût prévu des élections des conseillers scolaires pour le CSAP, qui était de 185 000 \$. Ces élections ont eu lieu à l'automne 1997. (Voir la deuxième pièce ci-jointe, à savoir le document donnant les détails du coût des élections des conseillers scolaires pour le CSAP.)

*c) Université Sainte-Anne*

Pour 1997-1998, on a spécifiquement réservé une contribution du gouvernement fédéral de 250 000 \$ au soutien au perfectionnement professionnel et aux programmes de formation pour les enseignants de langue française, en vue de renforcer l'enseignement des mathématiques, des

sciences et du français langue première. Ce montant représente le solde d'une contribution fédérale totale de 500 000 \$ à la mise en place du programme. (Voir la troisième pièce ci-jointe, à savoir le document donnant des détails sur l'entente entre l'Université Sainte-Anne et le ministère de l'Éducation et de la Culture.)

**B. ENTENTE SUPPLÉMENTAIRE**

*a) Développement de la Direction des services acadiens et de langue française*

Financement du gouvernement fédéral destiné à couvrir les coûts supplémentaires liés à l'éducation en français langue première en Nouvelle-Écosse. Ce financement a été spécifiquement réservé pour des conseillers embauchés par le ministère de l'Éducation et de la Culture pour élaborer et mettre en place des services de programmation destinés aux programmes d'études des écoles francophones et acadiennes.

*b) Développement du Centre provincial de ressources pédagogiques*

Financement du gouvernement fédéral pour la poursuite du développement du Centre provincial de ressources pédagogiques et pour l'achat de ressources.

**C. ENTENTE COMPLÉMENTAIRE**

*a) École francophone de Sydney - Étoile de l'Acadie*

Les classes de français langue première de Sydney, qui se situaient auparavant à l'école Cornwallis, ont été mises en place dans cette école en 1989-1990. Le sous-sol de l'école élémentaire de Cornwallis a été mis à la disposition de la région pour qu'elle y accueille les classes de français langue première. Cependant, cet espace est devenu victime d'un problème de surpopulation. Les prévisions en matière de nombre d'élèves indiquaient qu'il allait y avoir une augmentation rapide du nombre d'inscriptions, pour atteindre environ 94 lors de l'année scolaire 1995-1996.

Le comité et le ministère de l'Éducation et de la Culture ont inspecté plusieurs autres édifices. Ils ont inspecté un ancien motel et des édifices se trouvant sur la base du ministère de la Défense, mais ont conclu que ces édifices n'étaient pas d'une conception appropriée et qu'il reviendrait très cher de les rénover pour en faire une école. Le comité a alors commencé à exercer des pressions pour obtenir un nouvel édifice scolaire et, en attendant qu'il soit bâti, on a construit deux classes portatives qui ont été mises à la disposition du public à la rentrée scolaire 1993. Ces classes portatives constituaient une solution à court terme; plusieurs options ont été envisagées pour le long terme et le comité a exploré d'autres édifices possibles.

On a suggéré que la fermeture d'une école secondaire de premier cycle existante libérerait l'édifice pour l'école française. Cette solution n'était cependant pas acceptable, parce qu'il aurait fallu deux à trois années avant de disposer d'un nouvel édifice pour les élèves anglophones de l'école secondaire de premier cycle. À l'époque, il y avait des indications suggérant que d'autres

écoles du Cape Breton District School Board allaient fermer et qu'on pourrait envisager de récupérer un édifice pour l'école francophone. Le problème de cette situation était d'une part un problème d'endroit et d'autre part le fait que ces fermetures étaient relativement incertaines.

On a entamé des discussions préliminaires concernant la construction d'un nouveau centre francophone scolaire/culturel. Un tel centre fournirait les installations scolaires et culturelles nécessaires pour la population francophone de la région de Sydney. On considérait que cette suggestion constituait la solution la plus viable parce que les installations scolaires de la région de Sydney sont, dans une large mesure, plutôt anciennes et ne disposent pas des zones spécialisées qu'on trouve communément dans des installations scolaires modernes.

À la suite d'une étude approfondie, on a décidé de construire un nouvel édifice combinant école, centre culturel et centre de formation du Collège de l'Acadie, destiné à accueillir la population francophone de Sydney.

On a préparé un mémoire au Cabinet et demandé l'approbation du projet d'école francophone à Sydney. La mise en place d'une école francophone est nécessaire en vertu de la décision de la Cour suprême qui stipule que les provinces doivent fournir aux élèves la possibilité de faire leurs études dans la langue officielle de leur choix, du moment qu'on prend en compte certaines considérations d'ordre linguistique. Les classes de français langue première de Sydney ont été établies à la suite de cette décision de la Cour suprême.

En 1996, on a déterminé qu'une partie de l'ancien campus du Nova Scotia Community College se situant rue de Prince, à Sydney (Nouvelle-Écosse), pouvait héberger l'école francophone en son sein. On a déterminé que l'aile arrière de l'édifice constituait l'endroit idéal pour la nouvelle école. Il était cependant nécessaire de rénover cette aile pour qu'elle puisse accueillir les élèves. La communauté française a demandé et obtenu l'autorisation de s'installer dans la partie avant de l'édifice et d'utiliser la cafétéria et le gymnase. L'aile avant de l'édifice a été inaugurée le 9 septembre 1996 pour les élèves francophones.

Lorsque le campus de Sydney a définitivement fermé le 7 avril 1997, on a entrepris une nouvelle étude destinée à rénover l'édifice afin de mieux répondre aux besoins de l'école et du centre communautaire/centre de formation du Collège de l'Acadie de la façon la plus économique, tout en respectant les exigences des autorités de compétence et du code en vigueur. Conformément au projet original d'installation et l'école francophone dans l'aile arrière de l'édifice, on a lancé un appel à propositions le 31 mars 1997 pour les rénovations de l'édifice destiné à accueillir l'école française.

La firme de consultants en architecture embauchée pour offrir les services de rénovation de l'école française, John Dobbs and Associates, a préparé un rapport de conception et une proposition de budget. Le ministère de l'Éducation et de la Culture a reçu ce rapport.

En l'attente de la signature d'une entente, le ministère du Patrimoine canadien et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont accepté d'apporter chacun une contribution de 2 millions de dollars à la construction et à la rénovation de l'école et du centre communautaire

francophones de Sydney. La proposition fait référence à des versements effectués sur deux exercices financiers (1997-1998 et 1998-1999). Le coût total prévu du projet pour 1997-1998 s'élève à 520 000 \$.

Le total des dépenses prévues est de 4,2 millions de dollars, mais la province a accepté de couvrir les 200 000 \$ restants soit par l'intermédiaire de ses budgets soit *via* d'autres sources de financement.



Education  
and Culture

PO Box 578  
Halifax, Nova Scotia  
B3J 2S9

Our File Number:

**Final Report Summary  
Of the Acadian and Francophone School Management  
Implementation Agreement Between Canada and Nova Scotia  
1997/98**

**Certified Statement of Expenditures**

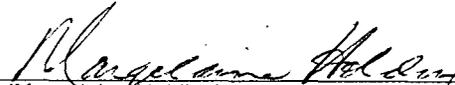
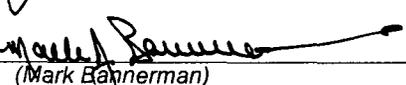
<b>Province:</b>	<b>Nova Scotia</b>
<b>Reporting Period:</b>	<b>Fiscal Year 1997 - 1998</b>

**Summary of attached Detail Statements of Expenditures for Fiscal Year  
1997/98**

	<u>Special Agreement</u>	<u>Supplementary Agreement</u>	<u>Complementary Agreement</u>	<u>Total</u>
<b>Provincial Costs</b>	<b>2,762,825</b>	<b>1,837,396</b>	<b>317,896</b>	<b>4,918,117</b>
<b>Canada's Contribution</b>	<b>963,358</b>	<b>397,500</b>	<b>260,000</b>	<b>1,620,858</b>
<b>Total</b>	<b>3,726,183</b>	<b>2,234,896</b>	<b>577,896</b>	<b>6,538,975</b>

I hereby certify that the above funds have been properly expended in compliance with all applicable provisions of the Canada - Nova Scotia Agreement on the Implementation of an Acadian and Francophone School Governance

**Final Statement**

 (Margelaine Holding)	April 27, 1998	Exec. Dir., Acadian and French Language Service (BY INTERIM)
 (Doug Nauss)	April 25, 1998	Executive Director, Finance & Operations
 (Richard Morris)	April 21, 1998	Director, Grants & Audit
 (Mark Bannerman)	April 19, 1998	Manager, Acadian and French Language Services

Grants & Audit Division

Finance & Operations

Date: August 22, 1997

A: Gestbud98

# Final Report

## For the Special, Supplementary & Complimentary Agreements under the Acadian and Francophone School Management Implementation Agreement for Nova Scotia 1997 - 1998

### A SPECIAL AGREEMENT

#### 1 Costs Associated with Acadian /Francophone Governance Management Implementation

##### 1 Programmes de Francisation

			Projected Cost 1997/1998	Provincial Contribution 1997/1998	Federal Contribution 1997/1998	Total Actual Costs	Total Federal Contribution
Centre Scolaire Etoile de l'Acadie	maternelle	Salaire	15,720	7,860	7,860	18,455.56	7,860
Centre Scolaire Etoile de l'Acadie	1er année	Salaire	24,440	12,220	12,220	28,447.99	12,220
Centre Scolaire Etoile de l'Acadie	2eme année	Salaire	14,934	7,467	7,467	17,060.86	7,467
Ecole acadienne de Truro	maternelle	Salaire	13,223	6,612	6,612	14,971.68	6,612
Ecole acadienne de Truro	1er année	Salaire	16,529	8,264	8,264	18,578.40	8,264
Ecole acadienne de Truro	N/A		0	0	0	0.00	0
Ecole Belleville	maternelle	Salaire	28,136	14,068	14,068	32,142.22	14,068
Ecole Belleville	1er année	Salaire	25,729	12,865	12,865	28,919.51	12,865
Ecole Belleville	2eme année	Salaire	27,134	13,567	13,567	30,933.20	13,567
Ecole Buttes Amirault	maternelle	Salaire	15,892	7,946	7,946	17,853.23	7,946
Ecole Buttes Amirault	1er année	Salaire	32,051	16,025	16,025	35,544.25	16,025
Ecole Buttes Amirault	2eme année	Salaire	10,946	5,473	5,473	12,510.96	5,473
Ecole Carrefour de Grand Havre	maternelle	Salaire	185,867	92,933	92,933	218,207.46	92,933
Ecole Carrefour de Grand Havre	1er année	Salaire	177,272	88,636	88,636	206,344.22	88,636
Ecole Carrefour de Grand Havre	2eme année	Salaire	165,656	82,828	82,828	189,244.89	82,828
Ecole Jean Marie Gay	maternelle	Salaire	19,226	9,613	9,613	21,321.23	9,613
Ecole Jean Marie Gay	1er année	Salaire	0	0	0	0.00	0
Ecole Jean Marie Gay	2eme année	Salaire	6,786	3,393	3,393	7,755.85	3,393
Ecole Joseph Dugas	maternelle	Salaire	28,278	14,139	14,139	29,257.33	14,139
Ecole Joseph Dugas	1er année	Salaire	25,342	12,671	12,671	27,623.14	12,671
Ecole Joseph Dugas	2eme année	Salaire	0	0	0	0.00	0
Ecole NDA	N/A						
Ecole Petit de Grat	maternelle	Salaire	132,654	66,327	66,327	125,437.95	66,327
Ecole Petit de Grat	1er année	Salaire	98,645	49,323	49,323	103,182.80	49,323
Ecole Petit de Grat	2eme année	Salaire	92,267	46,134	46,134	96,511.51	46,134
<b>Programmes de Francisation</b>		<b>Subtotal</b>	<b>1,156,726</b>	<b>578,363</b>	<b>578,363</b>	<b>1,280,304</b>	<b>578,363</b>

Grants & Audit Division

Finance & Operations

Date: April 22, 1997

A: Gest/97/98

# Final Report

## For the Special, Supplementary & Complimentary Agreements under the Acadian and Francophone School Management Implementation Agreement for Nova Scotia 1997 - 1998

### A SPECIAL AGREEMENT (Cont.)

#### I Costs Associated with Acadian /Francophone Governance Management Implementation (Cont.)

##### 1 Programmes de Francisation (Cont.)

			Projected Cost 1997/1998	Provincial Contribution 1997/1998	Federal Contribution 1997/1998	Total Actual Costs	Total Federal Contribution	
<i>Ecole Pomquet</i>	<i>maternelle</i>	<i>Salaire</i>	53,117	26,559	26,559	62,359.40	26,559	
<i>Ecole Pomquet</i>	<i>1er année</i>	<i>Salaire</i>	37,191	18,595	18,595	43,289.77	18,595	
<i>Ecole Pomquet</i>	<i>2eme année</i>	<i>Salaire</i>	41,028	20,514	20,514	67,286.22	20,514	
<i>Ecole Pubnico West</i>	<i>maternelle</i>	<i>Salaire</i>	33,753	16,876	16,876	48,401.12	16,876	
<i>Ecole Pubnico West</i>	<i>1er année</i>	<i>Salaire</i>	43,834	21,917	21,917	62,858.60	21,917	
<i>Ecole Pubnico West</i>	<i>2eme année</i>	<i>Salaire</i>	38,529	19,264	19,264	51,628.54	19,264	
<i>Ecole R.C. Gordon</i>	<i>maternelle</i>	<i>Salaire</i>	33,933	16,967	16,967	48,676.92	16,967	
<i>Ecole R.C. Gordon</i>	<i>1er année</i>	<i>Salaire</i>	6,648	5,703	945	8,908.62	945	
<i>Ecole R.C. Gordon</i>	<i>N/A</i>	<i>Salaire</i>						
<i>Ecole Saint Albert</i>	<i>maternelle</i>	<i>Salaire</i>	14,955	14,955	0	21,453.35	0	
<i>Ecole Saint Albert</i>	<i>1er année</i>	<i>Salaire</i>	28,136	28,136	0	40,360.66	0	
<i>Ecole Saint Albert</i>	<i>2eme année</i>	<i>Salaire</i>	15,716	15,716	0	22,544.51	0	
<i>Ecole Stella Maris</i>	<i>maternelle</i>	<i>Salaire</i>	24,410	24,410	0	35,015.82	0	
<i>Ecole Stella Maris</i>	<i>1er année</i>	<i>Salaire</i>	19,657	19,657	0	28,197.60	0	
<i>Ecole Stella Maris</i>	<i>2eme année</i>	<i>Salaire</i>	29,885	29,885	0	42,869.72	0	
<i>Ecole Wedgeport</i>	<i>maternelle</i>	<i>Salaire</i>	41,488	41,488	0	59,514.56	0	
<i>Ecole Wedgeport</i>	<i>1er année</i>	<i>Salaire</i>	56,942	56,942	0	81,683.02	0	
<i>Ecole Wedgeport</i>	<i>2eme année</i>	<i>Salaire</i>	37,191	37,191	0	53,349.80	0	
<i>Implantation de programme d'appui a la maternelle (18 enseignants)</i>			6,200	6,200	0	8,893.90	0	
<i>Materiel et Publication</i>			38,000	38,000	0	54,511.00	0	
<b>Programmes de Francisation</b>			<b>Total</b>	<b>1,757,337</b>	<b>1,037,337</b>	<b>720,000</b>	<b>2,122,107</b>	<b>720,000</b>

Grants & Audit Division

Finance & Operations

Date: April 22, 1997

A: Gest 97/98

## Final Report

### For the Special, Supplementary & Complimentary Agreements under the Acadian and Francophone School Management Implementation Agreement for Nova Scotia 1997 - 1998

<b>A</b>	<b>SPECIAL AGREEMENT</b>	<b>(Cont.)</b>	<b>Projected Cost 1997/1998</b>	<b>Provincial Contribution 1997/1998</b>	<b>Federal Contribution 1997/1998</b>	<b>Total Actual Costs</b>	<b>Total Federal Contribution</b>
<b>2</b>	<b>Mise en oeuvre de la Gestion</b>						
<b>I</b>	<b>Consultation Meetings</b>		3,000	3,000	0	11,256.32	0
<b>II</b>	<b>Costs associated with Inspector, Consultants Legal Services, Program Consultation and Administrative Support</b>		5,000	5,000	0	9,876.21	0
<b>III</b>	<b>Costs associated with school board elections, linguistic and cultural policies, property title policies, negotiations etc..</b>		211,000	181,000	30,000	95,632.15	30,000
<b>IV</b>	<b>Costs associated with three regional offices and administrative services, travel, specialized services etc..</b>		358,000	358,000	0	415,365.14	0
<b>V</b>	<b>Costs associated with public hearings, and regional community forums</b>		15,000	15,000	0	3,254.78	0
<b>VI</b>	<b>Research consultant for management implementation process</b>		24,000	24,000	0	24,965.14	0
<b>VII</b>	<b>Education Funding Review Work Group - Acadian / Francophone</b>		10,000	10,000	0	1,365.87	0
<b>VIII</b>	<b>Honoraries, Travel, hotel expenses, secretarial services,</b>		42,000	42,000	0	1,254.98	0
<b>IX</b>	<b>Committee de Travail</b>		10,000	10,000	0	8,965.32	0
<b>X</b>	<b>Program Consultants Services</b>						0
	Director of Implementation Process		92,600	92,600	0	118,365.47	0
	Social Studies		55,632	55,632	0	96,325.74	0
	Mathematics		62,354	62,354	0	75,880.45	0
	Sciences		62,347	62,347	0	67,224.40	0
	French First Language		65,327	65,327	0	89,657.32	0
	Distance Education		32,657	32,657	0	16,354.87	0
<b>XI</b>	<b>Acquisition of pedagogical resources and materials</b>				0		0
	Professional Development		85,600	85,600	0	96,325.47	0
	Mathematics		96,320	96,320	0	56,314.25	0
	Sciences 3 -6eme		122,400	122,400	0	48,976.34	0
	<b>Subtotal Management Implementation</b>		<b>1,353,237</b>	<b>1,323,237</b>	<b>30,000</b>	<b>1,237,360</b>	<b>30,000</b>

Grants & Audit Division

Finance & Operations

Date: April 22, 1997

A: Ges97/98

## Final Report

### For the Special, Supplementary & Complimentary Agreements under the Acadian and Francophone School Management Implementation Agreement for Nova Scotia 1997 - 1998

A	<b><u>SPECIAL AGREEMENT</u></b>	(Cont.)	<b>Projected Cost 1997/1998</b>	<b>Provincial Contribution 1997/1998</b>	<b>Federal Contribution 1997/1998</b>	<b>Total Actual Costs</b>	<b>Total Federal Contribution</b>
	<b>3</b>	<b>Université Ste. Anne</b>					
I	Développement de formation des maitres		125,000	65,000	60,000	114,597.32	57,298.66
II	Programme de maitrise		225,500	135,500	90,000	98,654.32	49,327.16
III	Perfectionnement pour enseignants - francais langue maternelle (élémentaire)		125,500	75,500	50,000	87,985.32	43,992.66
IV	Perfectionnement pour enseignants - Math. et Sciences (secondaire)		149,000	99,000	50,000	65,478.32	32,739.16
	<b>Subtotal University Ste. Anne</b>		<b>625,000</b>	<b>375,000</b>	<b>250,000</b>	<b>366,715</b>	<b>213,358</b>
	<b>Total Special Agreement</b>		<b>3,735,574</b>	<b>2,735,574</b>	<b>1,000,000</b>	<b>3,726,183</b>	<b>963,358</b>

Grants & Audit Division

Finance & Operations

Date: August 22, 1997

## Final Report

### For the Special, Supplementary & Complimentary Agreements under the Acadian and Francophone School Management Implementation Agreement for Nova Scotia 1997 - 1998

#### B SUPPLEMENTARY AGREEMENT

	Projected Cost 1997/1998	Provincial Contribution 1997/1998	Federal Contribution 1997/1998	Total Actual Costs	Total Federal Contribution
<b>I Development of French &amp; Acadian Services</b>					
<b>Department of Education</b>					
Salaries	150,000	75,000	75,000	452,325.21	75,000
Travel	22,000	11,000	11,000	62,776.34	11,000
Books and Periodicals	35,000	17,500	17,500	452,325.21	17,500
Administration	65,000	32,500	32,500	145,244.76	32,500
Publications	54,000	27,000	27,000	126,648.74	27,000
Research & Implementation	74,000	37,000	37,000	181,556.78	37,000
<b>Subtotal Development of French &amp; Acadian Services</b>	<b>400,000</b>	<b>200,000</b>	<b>200,000</b>	<b>1,420,877</b>	<b>200,000</b>
<b>2 Development of CPRP</b>					
Salaries	498,460	350,460	148,000	502,369.47	148,000
Travel	20,000	13,000	7,000	29,073.55	7,000
Books and periodicals	25,000	16,500	8,500	42,367.50	8,500
Administration	5,000	3,700	1,300	35,268.14	1,300
Publications	8,000	5,000	3,000	22,018.45	3,000
Training and Development	15,000	9,000	6,000	32,658.12	6,000
Rent	128,052	107,352	20,700	114,358.14	20,700
Equipment	12,000	9,000	3,000	23,568.14	3,000
Other	8,488	8,488	0	12,337.05	0
<b>Subtotal Development of CPRP</b>	<b>720,000</b>	<b>522,500</b>	<b>197,500</b>	<b>814,019</b>	<b>197,500</b>
<b>Total Supplementary Agreement</b>	<b>1,120,000</b>	<b>722,500</b>	<b>397,500</b>	<b>2,234,896</b>	<b>397,500</b>

#### C COMPLEMENTARY AGREEMENT - Capital

	Total Cost 1997/1998	Provincial Contribution 1997/1998	Federal Contribution 1997/1998	Total Actual Costs	Total Federal Contribution
<b>I Cost associated with the construction of a community School Centre and extension at the Carrefour du Grand Havre &amp; Sydney</b>					
<b>I Carrefour du Grand Havre</b>	0	0	0		0
<b>II Sydney (MODIFIED)</b>	520,000	260,000	260,000	577,896.35	260,000
<b>Total Capital Projects</b>	<b>520,000</b>	<b>260,000</b>	<b>260,000</b>	<b>577,896</b>	<b>260,000</b>
<b>Total Complementary Agreement</b>	<b>520,000</b>	<b>260,000</b>	<b>260,000</b>	<b>577,896</b>	<b>260,000</b>
<b>Total Special, Supplementary, and Complimentary</b>	<b>5,375,574</b>	<b>3,718,074</b>	<b>1,657,500</b>	<b>6,538,975</b>	<b>1,620,858</b>



---

## La francisation au CSAP - 1997-1998

---

Dans le document du CSAP : *La Francisation... un document d'appui*, on précise que la francisation est un programme dans lequel l'élève fait l'acquisition d'habiletés langagières et où il développe davantage une facilité à communiquer dans la langue cible - le français. Il y développe aussi la confiance et l'aisance nécessaires pour agir, penser, écouter, communiquer, jouer et s'amuser en français. Tout ceci s'effectue dans un environnement favorisant la vitalité linguistique et culturelles acadienne et francophone.

Le programme de francisation est essentiellement le même que le programme régulier de français, en ce qui concerne les résultats d'apprentissage. Les élèves qui entrent dans le programme de francisation ont peu ou pas de compétences langagières en français à leur entrée à l'école. Ils fréquentent une école acadienne suite à une décision de leurs parents, pourvu qu'ils rencontrent les critères du Conseil scolaire acadien provincial.

Dans les écoles du CSAP, le programme même de francisation se situe au niveau de la maternelle et de la première année. En deuxième année, l'enfant est intégré dans le programme régulier de français langue maternelle. Il est important de comprendre que l'enfant qui entend très peu de français aura de la difficulté à parler français et à développer un vocabulaire dépassant un niveau élémentaire. Après le programme de francisation, il est important de réaliser que les classes nombreuses réduisent les occasions pour ces élèves de s'exprimer à l'oral et elles limitent les interventions individuelles de l'enseignant-e.

L'expérience que nous avons vécue dans nos écoles acadiennes, nous démontre que ces élèves sont souvent gênés de s'exprimer à l'oral devant un grand groupe et ce phénomène a tendance à limiter leur participation. À la longue, ils viennent à perdre la confiance de s'exprimer à l'oral, donc régulièrement ils retournent à l'anglais, la langue dominante du milieu.

Les attentes de l'école acadienne dans nos régions sont donc très élevées. Dans nos milieux acadiens, l'école dans son ensemble est un outil de francisation. Avec le nombre croissant de familles exogames, elle est souvent la seule institution du milieu qui fonctionne encore en français alors qu'auparavant on y retrouvait l'église et la famille.

L'annexe A donne un portrait précis de la situation des élèves qui sont en francisation dans les écoles du CSAP au niveau M-2 comparé aux élèves de français langue première. Il est important de noter que neuf de nos quinze écoles ayant des élèves en M-2 ont plus de 50% des élèves à ces niveaux en francisation.

BEST AVAILABLE COPY

Le Conseil scolaire acadien provincial gère un programme de francisation qui tient compte de la composante réparatrice selon ses obligations sous l'article 24 de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que de l'article 16 de la Loi scolaire de la Nouvelle-Écosse (Education Act) qui mandate le Conseil scolaire acadien provincial de promouvoir et diffuser une éducation en français langue maternelle.

Le Conseil scolaire acadien provincial a comme mission d'offrir une éducation de qualité en français et de contribuer, par le fait même, à la vitalité de la culture acadienne et francophone en Nouvelle-Écosse. L'ambiance des écoles acadiennes du Conseil scolaire acadien provincial est un élément clé dans ce processus.

Un des grands défis du Conseil scolaire acadien provincial est de composer avec le dossier de francisation tout en assurant le caractère acadien de ses écoles, vu le nombre important d'élèves inscrits qui ont besoin de francisation.

Parmi les valeurs adoptées dans la planification stratégique du Conseil scolaire acadien provincial, celles qui ont un lien étroit avec la francisation sont les suivantes : l'éducation reconnue pour son excellence, la mission culturelle et communautaire de l'école, ainsi que le rôle des parents.

L'élève pourra y faire l'acquisition des connaissances langagières et développer la confiance nécessaires pour agir, penser et communiquer oralement et par écrit en français. Il pourra également y vivre des expériences associées à un volet de culture acadienne et francophone.

L'usage du terme *acadien* par le Conseil scolaire acadien provincial inclut les individus qui ont en commun le patrimoine acadien et les francophones des autres provinces canadiennes ou autres pays.

---

Responsable pour la mise en oeuvre :                      Directeur général adjoint responsable des programmes éducatifs

Évaluation :                                                              Directeur général adjoint responsable des programmes éducatifs

---

BEST AVAILABLE COPY

## Tableau maternelle, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> années Élèves français langue première et francisation

**Définitions :**

- élèves français langue première (FLP) : un élève qui utilise le français comme langue de communication dès son entrée à l'école;
- élèves en francisation (Fran) : un élève qui ne peut pas utiliser le français comme langue de communication dès son entrée à l'école.

1997-1998	# d'élèves (FLP)			# d'élèves (Francisation)		
	maternelle	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	maternelle	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	1	1	0	8	11	8
École acadienne de Truro	1	1	2	4	5	-
École Belleville	2	3	3	12	12	12
École Buttes-Amirault	6	4	12	7	9	1
École du Carrefour	53	54	76	87	68	51
École Jean-Marie Gay	9	17	9	11	0	1
École Joseph Dugas	20	17	29	13	11	-
École NDA	24	19	26	-	-	-
École Petit-de-Grat	7	13	10	36	36	25
École Pomquet	0	0	1	22	13	17
École Pubnico-Ouest	5	15	16	15	17	15
École R.C. Gordon	25	25	21	15	2	-
École Saint-Albert	1	2	4	3	6	3
École Stella-Maris	21	19	20	5	2	3
École de Wedgeport	5	5	4	11	20	14
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>195</b>	<b>233</b>	<b>249</b>	<b>212</b>	<b>150</b>

## **Procédure administrative du Conseil scolaire acadien provincial**

### **1. Principes**

- 1.1 Le Conseil scolaire acadien provincial a un rôle à jouer dans la francisation d'enfants d'ayants droit qui, pour une raison ou une autre, n'ont peu ou pas de compétences langagières en français à leur entrée à l'école.
- 1.2 Compte tenu du nombre d'inscriptions, des classes de francisation ne seront créées que là où le nombre le justifie selon les principes directeurs de la dotation du personnel du Conseil scolaire acadien provincial. Dans les autres cas, les élèves seront intégrés à la classe régulière de leur niveau.
- 1.3 En tenant compte des efforts de tous les intervenants (élèves, parents/tuteurs, école et communauté), le programme de francisation sera délimité à un maximum de trois ans (maternelle, première et deuxième années). Ceci constitue un effort raisonnable pour la francisation d'élèves qui sont inscrits à une école acadienne et qui n'ont peu ou pas de compétences en français, et devrait préparer la transition au programme régulier. Advenant la situation qu'un enfant n'a pas acquis les compétences nécessaires en français pour intégrer une classe régulière acadienne, une équipe-école et les parents/tuteurs se rencontreront pour explorer les options qui s'offrent à eux.
- 1.4 L'administration scolaire veillera à la concertation des efforts des différents intervenants dans les situations d'apprentissage afin de créer un milieu favorisant l'apprentissage de la langue tout en donnant tous les outils nécessaires pour rencontrer les résultats d'apprentissage déterminés par le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse. Les intervenants comprennent : les directions d'école, le personnel enseignant et de soutien, les parents/tuteurs, les élèves, ainsi que la communauté.
- 1.5 Les élèves qui graduent des classes de francisation auront à suivre leurs pairs en français oral et écrit, et comme eux, continueront à développer leurs compétences langagières en français afin que cette langue puisse être un outil efficace d'apprentissage et de communication.
- 1.6 L'engagement actif des parents/tuteurs dans la francisation de leur enfant est essentiel.
- 1.7 L'élève doit démontrer un niveau de connaissances langagières acceptable pour pouvoir s'intégrer à une classe régulière.

- 1.8 Ce programme vise à initier les enfants d'ayants droit désireux de voir leur enfants bénéficier d'une éducation en français, sans que ces derniers deviennent des éléments d'assimilation pour les autres élèves de l'école.
- 1.9 Ce programme de francisation ne doit en aucun temps nuire au déroulement du programme de français langue maternelle dans les écoles.
- 1.10 La direction d'école gèrera l'admission des élèves au programme de francisation selon la direction administrative d'admission du Conseil scolaire acadien provincial.

## 2. Évaluation

- 2.1 Suite à une recommandation de l'enseignant ou de l'équipe école, un élève de maternelle, première ou deuxième année pourra être soumis à une évaluation du langage oral (expressif et réceptif) et écrit (là où cela est pertinent) en cours d'année en vue de son placement dans une classe de maternelle, première ou deuxième année de l'autre programme.
- 2.2 Suite à une recommandation de l'enseignant et de l'équipe-école, un élève qui a atteint la fin de la deuxième année en francisation, et dont les résultats ne permettent pas de croire qu'il aura un fonctionnement autonome dans une classe de troisième année pourra être soumis à une évaluation linguistique orale.
- 2.3 Des évaluations normalisées seront administrées par l'enseignant et l'enseignant-ressource pour déterminer le rendement de l'élève. Les résultats de ces évaluations et l'évaluation de l'enseignant constitueront une évaluation sommative.
- 2.4 Pour les élèves dont les résultats se situent sous le seuil fixé pour un fonctionnement autonome, une rencontre sera organisée avec les parents/tuteurs et l'équipe-école pour expliquer les résultats de l'évaluation et faire des suggestions quant au placement de l'élève.
- 2.5 Les parents/tuteurs pourront faire appel de la recommandation de la direction de l'école à la direction générale du Conseil scolaire acadien provincial.
- 2.6 Un élève provenant d'un programme anglais ou d'immersion devra subir une évaluation linguistique orale et écrite pour déterminer son placement à l'école, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

### **3. Session d'information**

Une session d'information aura lieu avant la fin mai, avec les parents/tuteurs d'enfants débutant la maternelle dans les classes de francisation, pour les informer de la mission du Conseil scolaire acadien provincial, de l'école, de la direction administrative sur la langue de fonctionnement, des objectifs des classes de francisation et de l'importance de leur participation.





# CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL

## BUDGET - ÉLECTIONS SCOLAIRE 1997

Personnel supplémentaire		Actuel
Agent d'information engagé pour trois mois	15 000 \$	13 452 \$
Services de secrétariat	6 000 \$	4 326 \$
Traduction de certains documents	5 000 \$	2 366 \$
Frais de déplacement		
Frais de déplacement pour l'équipe	20 000 \$	21 678 \$
Frais de déplacement autres personnes	10 000 \$	3 256 \$
Publicité		
Campagne provinciale dans les médias (journaux, radio, télévision, site Web, dépliant, etc.) au sujet de : → candidatures → ayants droit → vote → rôles et responsabilités des membres du Conseil → etc.	125 000 \$	38 017
Équipement de communication		
2 téléphones cellulaires, 1 pagette, Internet, répondeur, ordinateur et imprimante portatifs, rétroprojecteur, écran, etc.	12 000 \$	8 211 \$
Fournitures de bureau		
fournitures, cartes d'affaire, photocopies et fax, etc.	8 000 \$	--
Location		
Au besoin, location de lieux de rencontre et d'équipement tel microphones	10 000 \$	4 326 \$
<b>Total</b>	<b>211 000 \$</b>	<b>95 632 \$</b>





# UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE

## *Projet - Développement des Sciences de l'éducation*

### **Description**

- (1) Continuation du développement des programmes de formation des maîtres (B.Éd.) mis en place suite au rapport Shapiro sur la restructuration des programmes de formation des maîtres en Nouvelle-Écosse.
- (2) Préparation d'une programmation deuxième cycle conjointement avec les autres universités membres du réseau de formation des maîtres en Nouvelle-Écosse.
- (3) Développement de deux programmes de perfectionnement pour les enseignants, l'un à l'intention des enseignants du français langue maternelle à l'élémentaire et l'autre à l'intention des enseignants des mathématiques et des sciences au secondaire.
- (4) Mise sur place d'un système d'enseignement à distance à l'Université pour la livraison des cours de perfectionnement aux enseignants du CSAP à travers la province.
- (5) Offrir le Programme de perfectionnement du français langue maternelle en double et le Programme de perfectionnement des enseignants des mathématiques et des sciences une fois, pour un total de 90 crédits de cours universitaires.
- (6) Maintenir une communication continue et une collaboration étroite continue entre l'Université, le ministère de l'Éducation et de la Culture et le CSAP en ce qui concerne le perfectionnement des enseignants.

le 12 février 1998

000518

ENTENTE TRIPARTITE faite le 23 octobre 1997.

ENTRE :

**SA MAJESTÉ LA REINE** et la province de la Nouvelle-Écosse, dûment représentées par le ministre de l'Éducation et de la Culture (dorénavant désigné dans ce document par « le ministre »)

D'UNE PART

ET

**UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE**, une corporation dûment constituée en vertu de la Loi concernant l'Université Sainte-Anne, chapitre 106, 1977, province de la Nouvelle-Écosse, avec siège social à Pointe-de-l'Église, province de la Nouvelle-Écosse, (dorénavant désignée dans ce document par « l'Université »)

D'UNE DEUXIÈME PART

ET

le **CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL**, une corporation dûment constituée en vertu de la Loi concernant l'éducation, chapitre 1, lois de 1995-96, province de la Nouvelle-Écosse, avec siège social à Meteghan, province de la Nouvelle-Écosse, (dorénavant désignée dans ce document par « le Conseil »)

D'UNE TROISIÈME PART.

**ATTENDU** que le Patrimoine canadien subventionne le développement professionnel des enseignant(e)s du français langue maternelle ;

**ATTENDU** que le ministre a conclu une entente avec le Patrimoine canadien pour la gestion scolaire par les parents ayant droit ;

**ATTENDU** que le ministre attache une grande importance à l'enseignement du français dans la Nouvelle-Écosse ;

**ATTENDU** que le Conseil scolaire acadien provincial souhaite un perfectionnement en français langue maternelle de ses enseignant(e)s ;

**ATTENDU** que l'Université Sainte-Anne est l'établissement désigné par le ministre pour assurer la formation en français des enseignant(e)s de la province ;

**ATTENDU** que le ministre, l'Université et le Conseil, suite à des discussions en ce sens, ont accepté d'offrir deux programmes de perfectionnement, i.e. : l'un pour des enseignant(e)s des sciences et des mathématiques au secondaire, et l'autre pour des enseignant(e)s du français langue maternelle à l'élémentaire ;

**IL EST DONC ARRÊTÉ ET CETTE ENTENTE TÉMOIGNE**, en considération des accords et des engagements mutuels ci-inclus et sujet aux termes et conditions dorénavant présentés, que les parties ont accepté ce qui suit :

- 1 (1) L'Université offrira et enseignera deux programmes de perfectionnement, c'est-à-dire un pour des enseignant(e)s des sciences et des mathématiques au secondaire (dorénavant désignée dans ce document par « le programme de sci/math »), et un autre pour des enseignant(e)s du français langue maternelle à l'élémentaire (dorénavant désignée dans ce document par « le programme de fran »), (contenu et description aux annexes « A » et « B »).
- (2) L'Université donnera une cote distincte à chaque cours mentionné dans les annexes.
- (3) « Le programme de sci/math », mentionné à la clause 1 (1), sera offert une fois seulement à un groupement d'étudiant(e)s limité par la clause 5 (3), et « le programme de fran » sera offert deux fois (en deux groupements d'étudiant(e)s limités par la clause 5 (3)), dans le cadre de la présente entente de financement prévu à la clause 8 (1).
- (4) Si l'un ou l'autre des programmes mentionnés à la clause 1 (1) n'est pas agréé par les instances autorisées, l'Université Sainte-Anne acceptera de substituer un autre programme pour rencontrer les exigences du ministre et du Conseil.
- 2 (1) S'il y a lieu, l'Université, en collaboration avec le ministre et le Conseil, administrera aux candidat(e)s, avant leur entrée à l'un ou à l'autre des programmes, des tests linguistiques qui détermineront si leur niveau de compétence en français est suffisant pour leur admission à ces programmes.
- (2) Les candidat(e)s admis(es) dans chaque cours devront satisfaire aux exigences de l'Université, du Conseil et du ministre.
- (3) L'Université se chargera de ses propres dépenses, s'il y a lieu, relatives aux tests linguistiques administrés aux candidat(e)s.
- (4) Les parties s'entendront sur l'élaboration, le contenu des cours, la qualité de l'enseignement et l'approvisionnement du matériel de soutien.
- (5) Les parties encouragent l'enseignement des cours à distance au moyen, entre autres, de la télévision interactive pour offrir les cours dans les deux programmes.
- 3 (1) L'Université sélectionnera et embauchera les professeurs qui satisferont aux exigences du ministre et du Conseil.
- (2) Si le choix d'un professeur n'est pas agréé par l'une des parties, il ou elle sera remplacé(e), et le choix se portera sur un(e) autre qui répondra aux exigences des trois parties.
- 4 (1) Le ministre et le Conseil désigneront chacun une personne contact, répondant respectivement au ministre et au Conseil, et avec qui celle désignée à la clause suivante 4 (2) pourra au besoin traiter du déroulement des programmes.
- (2) L'Université Sainte-Anne désignera à son établissement une personne qui sera chargée de la surveillance et du contrôle de l'enseignement des cours et de la liaison avec les personnes désignées à la clause précédente, 4 (1).
- 5 (1) Le Conseil, en collaboration avec l'Université et le ministre, déterminera les régions où se donnera le cours ainsi que le nombre de cours qui sera simultanément enseigné à chaque place désignée.

- (2) Le Conseil se chargera de recruter parmi ses enseignant(e)s les candidat(e)s pour les Programmes, et ces enseignant(e)s seront exempté(e)s des frais de scolarité.
  - (3) Le maximum de candidat(e)s admis(es), conformément au précédent alinéa, clause 5 (2), est fixé à 30 dans chacun des groupements des deux programmes auxquels se réfère la clause 1 (3).
  - (4) Le Conseil obtiendra les salles de classe où les cours seront offerts et reçus, ces salles étant équipées d'un technicien et d'une technologie moderne pour la télévision interactive, compatible au système en place à l'Université.
  - (5) Les cours peuvent être hebdomadaires ou mensuels pendant l'année universitaire selon l'accord entre les parties et, s'il y a lieu, ils seront donnés pendant une période continue et intensive durant l'été.
- 6 (1) L'Université Sainte-Anne offrira une fois, dans le cadre de cette entente, les cours FRAN 1243, Langue écrite III, et 1253, Langue écrite IV, pour les candidat(e)s qui n'ont pas le niveau de français requis pour être admis dans « le programme sci/math ».
- (2) Les candidat(e)s des cours FRAN 1243, Langue écrite III, et 1253, Langue écrite IV, pourront recevoir l'enseignement de ce cours, entre autres, au moyen de la télévision interactive.
- 7 Les professeurs des programmes sont responsables à l'Université quant à la qualité de leur enseignement, à la démarche de leurs cours et à leurs obligations professorales envers l'Université.
- 8 (1) Le ministre et l'Université s'entendront sur les frais encourus par les programmes précités à la clause 1 (1) et sur la méthode de paiement par le ministre à l'Université. Le Conseil recevra un avis de confirmation d'une entente à cet effet.
- 9 (1) La durée de cette entente est de quatre ans commençant le premier septembre 1997 et se terminant le 30 septembre 2001.
- (2) Nonobstant la clause 9 (1), précédemment citée, chacune des parties peut mettre fin à cette entente par notification écrite présentée au ministre, au Conseil ou au recteur de l'Université, au moins 8 mois avant la fin d'un ou des cours en marche.

**EN FOI DE QUOI** la présente entente est acceptée et mise en vigueur par les parties aux jour et année susmentionnés.

**SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ**

en présence de :



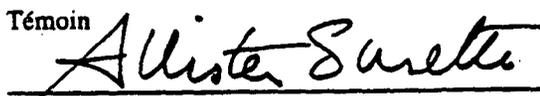
Témoin



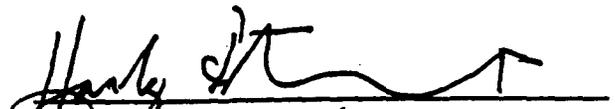
Témoin



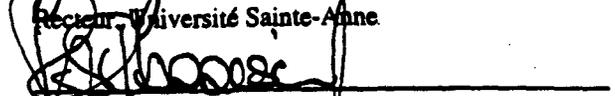
Témoin



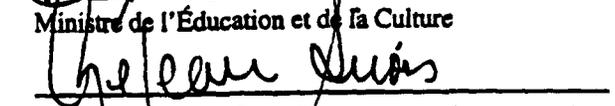
Témoin



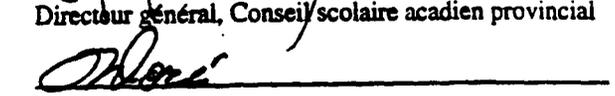
Recteur, Université Sainte-Anne



Ministre de l'Éducation et de la Culture



Directeur général, Conseil scolaire acadien provincial



Patrimoine canadien





BEST AVAILABLE COPY

# BUDGET DU CPRP

## TOTAL DES OPÉRATIONS 1<sup>ER</sup> AVRIL 1998 AU 31 MARS 1999

	<b>CHAPITRE</b>	<b>97-98</b>	<b>98-99 (- IGOT)</b>	<b>98-99 (+ IGOT)</b>
# 5020	Salaires et avantages sociaux	524 000 \$	498 460 \$	539 720 \$
# 5155	Déplacements	15 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
# 5300	Livres & périodiques	15 642 \$	25 000 \$	25 000 \$
# 5100	Dépenses de bureau	2 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
# 5120	Matériel, mobilier & fournitures diverses	2 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
# 5150	Téléphone, Fax 7 Internet	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
# 5360	Publications	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
# 5160	Frais de poste	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
# 5230	Recherche	3 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
# 5320	Perfectionnement du personnel	0 \$	15 000 \$	15 000 \$
# 5400	Ordinateurs, logiciels et licences	10 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
#5450	Loyer (Sainte-Anne et La Picasse)	100 858 \$	128 052 \$	128 052 \$
5170	Frais administratifs	21 500 \$	16 975 \$	16 975 \$
<b>TOTAL</b>		<b>720 000 \$</b>	<b>759 487 \$</b>	<b>800 749 \$</b>







# ENTENTE AUXILIAIRE

Rénovation d'un édifice pour le centre scolaire et  
 communautaire "L'Étoile de l'Acadie" de Sydney  
 selon les modalités de l'entente bilatérale  
 entre le gouvernement du Canada et la Nouvelle-Écosse  
 concernant les langues officielles dans l'éducation

## 1) ESTIMATION DES COÛTS ADMISSIBLES ET CALENDRIER DES DÉPENSES

Activité	1997/98 \$	1998/99 \$	Total \$
Honoraires des architectes/ frais administratifs	300,000	0	300,000
Total			
Rénovations	200,000	3,380,000	3,580,000
Total			
Analyse de l'impact sur l'environnement	20,000	0	20,000
Total			
Mobilier et équipement	0	300,000	300,000
<b>Coût Total</b>	<b>520,000</b>	<b>3,680,000</b>	<b>4,200,000</b>

## 2) CONTRIBUTIONS PRÉVUES

Contribution du Canada	260,000	1,740,000	2,000,000
Contribution de la Nouvelle- Écosse	260,000	1,940,000	2,200,000
<b>Total</b>	<b>520,000</b>	<b>3,680,000</b>	<b>4,200,000</b>

**CANADIAN HERITAGE**  
**GRANTS AND CONTRIBUTIONS**  
**APPROVAL AND PAYMENT FORM**

8126-7-297

**PATRIMOINE CANADIEN**  
**SUBVENTIONS & CONTRIBUTIONS**  
**FORMULAIRE D'APPROBATION & DE PAIEMENT**

Name of Client - Nom du client: **Provinc. Treasurer, Province of Nova Scotia**

Commitment No. - No d'engagement: **71133Q et 61135Q**

Date: **le 27 mars 1998**

Address - Adresse:  
 Department of Education  
 P.O. Box 578  
 Room 421, Trade Mart Building  
 Halifax, Nova Scotia B3J 2S9

Planning Element - Élément de planification: **D.G.P.A.L.O.**

Planning Element Component - Partie de l'élément de planification: **L.O.E. - Entente bilatérale**

Vendor Code - Code fournisseur: **GC008443**

Send cheque to (if different from above) / Envoyer le chèque à l'adresse suivante (si elle diffère de l'adresse ci-haut):  
**Madame Margelaine Holding, Directrice administrative p.i.  
 Direction des services acadiens et de langue française  
 Ministère de l'Éducation et de la Culture  
 Gouvernement de la Nouvelle-Écosse  
 Casier postal 578, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2S9**

COMMITMENT - ENGAGEMENT			
*	Coding - Codage	Amount	CR-CT
C	2751 0231 90206 416 7103 (71133Q)	397 500,00	
E	2751 0231 90206 422 6901 (61135Q)	1 000 000,00	
TOTAL		1 397 500,00	

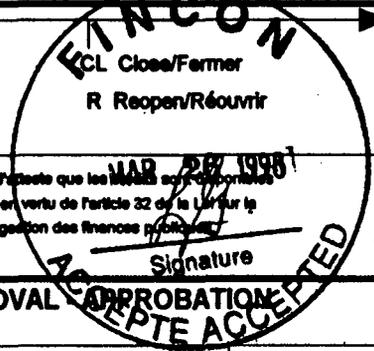
E Enter/Entrer  
 C Change/Changer  
 D Delete/Annuler

KCL Close/Fermer  
 R Reopen/Réouvrir

I certify that funds are available pursuant to section 32 of the Financial Administration Act. / J'atteste que les fonds sont disponibles en vertu de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Signature: *Louise Guérin* / Louise Guérin (signature)

Date: *27 mars 98.* / 27 mars 1998



**APPROVAL - APPROBATION**

Coding-Codage	Amount-Montant
2751 0231 90206 416 7103 (71133Q)	397 500,00
2751 0231 90206 422 6901 (61135Q)	1 000 000,00

**PAYMENT - PAIEMENT**

No. 1 of/de 2

Final Payment / Paiement final

Coding-Codage	Amount-Montant	CR-CT
2751 0231 90206 416 7103 (71133Q)	198 750,00	
2751 0231 90206 422 6901 (61135Q)	500 000,00	
<i>1er paiement Gestion scolaire</i>		
TOTAL		698 750,00

**CURRENT YEAR - ANNÉE COURANTE**  
 1997-1998

Original amount / Montant original: \$

Supplement / Supplément: \$

Total authorized / Total autorisé année current year / courante: \$

**FUTURE YEAR(S) - ANNÉES(S) SUBSÉQUENTE(S)**  
 199 - 199

Subsequent fiscal / Années financières years / subséquentes: \$

Total authorized / Total autorisé année en cours all fiscal years / et années subséquentes: \$

I.P.U. No. - No. payé le: *7 AVR. 1998*

I certify that the appropriate terms/conditions have been met / J'atteste que les modalités appropriées ont été rencontrées.

Signature: *Hilaire Lemoine* / Hilaire Lemoine (signature)

Date: *30 mars 98.* / 30 mars 1998

Type of funding - Type de financement:  
 Program / Programme, Project / Projet, Capital / Immobilisation

Total duration of the approved funding - Durée totale du financement approuvé:  
 From/de, To/à

I approve the grant or contribution / J'approuve la subvention ou la contribution

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

**PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES**

**NOUVELLE-ÉCOSSE  
1997-1998**

**RECOMMANDATION D'APPROBATION  
À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN**

**Mise en oeuvre de  
la gestion scolaire acadienne et francophone**

**CONTENU**

- 1. Demande de la province et recommandation**
- 2. Lettre au ministre de l'Éducation et de la Culture**

## NOUVELLE-ÉCOSSE

### DEMANDE DE LA PROVINCE

La Nouvelle-Écosse sollicite l'approbation de projets et d'activités liés à la mise en oeuvre de la gestion scolaire acadienne et francophone pour 1997-1998.

### CONTEXTE

1. Suite à la présentation par la province d'un document intitulé Plan de redressement pour la gestion scolaire de langue française en Nouvelle-Écosse, l'*Entente spéciale Canada - Nouvelle-Écosse relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone et acadienne* a été signée le 23 octobre 1995 pour un montant de 3 millions de dollars sur trois ans.

La Nouvelle-Écosse est en mesure de présenter, en 1997-1998, des projets liés à la mise en oeuvre de la gestion scolaire, pour un budget total de 3 735 574 \$.

Le Canada est prêt à verser à la province une contribution maximale de 1 000 000 \$ en 1997-1998 à l'appui des projets de la province.

2. Outre l'Entente spéciale, le Ministère du Patrimoine canadien, via une lettre d'engagement datée du 23 octobre 1995 également, a consenti à offrir à la Nouvelle-Écosse à même les Fonds supplémentaires du Programme des langues officielles dans l'enseignement et ce, de 1996-1997 à 2000-2001, une contribution financière complémentaire de 6 millions de dollars.

La Nouvelle-Écosse est en mesure de présenter en 1997-1998 des activités complémentaires de gestion scolaire, pour un budget total de 1 120 000 \$.

Le Canada est prêt à verser à la province une contribution supplémentaire de 397 500 \$ en 1997-1998 pour défrayer une partie de ces activités complémentaires.

Vous trouverez ci-joint la liste détaillée des projets approuvés en 1997-1998.

- 2 -

## RECOMMANDATION

1. Conformément aux dispositions de *l'Entente spéciale Canada - Nouvelle-Écosse relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire acadienne et francophone* conclue le 23 octobre 1995, nous vous recommandons d'approuver une **contribution maximale de 1 000 000 \$** en 1997-1998 pour les activités de mise en oeuvre de la gestion scolaire.
2. Conformément aux dispositions de *l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* conclue le 27 mars 1997, nous vous recommandons d'approuver en 1997-1998 une **contribution supplémentaire de 397 500 \$** pour les activités complémentaires au plan de mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Nous recommandons qu'un montant total de **1 397 500 \$** soit accordé à la Nouvelle-Écosse pour ses projets et activités de mise en oeuvre de la gestion scolaire.

Si vous êtes d'accord avec cette recommandation, vous voudrez bien signer la lettre ci-jointe au ministre de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse pour l'informer de votre décision.

Je suis d'accord

  
Sheila Copps

Date:

MAR 31 1998



Patrimoine canadien Canadian Heritage

Programmes d'appui aux langues officielles

APR - 6 1998

Voire référence Your file

Notre référence Our file

**Madame Margelaine Holding**  
**Directrice administrative p.i.**  
**Direction des services acadiens et de langue française**  
**Ministère de l'Éducation et de la Culture**  
**Gouvernement de la Nouvelle-Écosse**  
**Casier postal 578**  
**Halifax (Nouvelle-Écosse)**  
**B3J 2S9**

**Madame,**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la gestion scolaire acadienne et francophone, il me fait plaisir de vous faire parvenir un chèque de 698 750 \$, représentant la moitié de la contribution totale s'élevant à 1 397 500 \$ accordée pour les projets et activités de 1997-1998.

De cette contribution, un montant de 1 000 000 \$ est accordé en vertu de l'Entente spéciale Canada - Nouvelle-Écosse relative à la mise en oeuvre de la gestion scolaire acadienne et francophone.

En vertu de l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde, un montant de 397 500 \$ a été approuvé à l'appui de certaines activités complémentaires de gestion scolaire. Cette contribution s'ajoute à la contribution de 396 139 \$ accordée au titre des Fonds supplémentaires en vertu de l'entente bilatérale, la portant ainsi à 793 639 \$.

.../2

**Canada**



- 2 -

À titre d'information, vous trouverez ci-joint une copie de la lettre d'approbation adressée à M. Harrison de la part de M<sup>me</sup> Copps et la liste des projets approuvés en vertu de l'Entente spéciale et de l'entente bilatérale.

Si vous avez des questions à propos du paiement ou des projets, n'hésitez pas à me joindre au (819) 997-7619.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La gestionnaire  
Provinces de l'Atlantique  
Opérations et coordination  
régionale,

A handwritten signature in cursive script that reads "Elise Hockman". The signature is written in black ink and is underlined with a single horizontal stroke.

Élise Hockman

P.j.

c.c. Mark Bannerman

BEST AVAILABLE COPY

Minister  
of Canadian Heritage



Ministère  
du Patrimoine canadien

Ottawa, Canada K1A 0M5

MAR 31 1998

The Honourable Robert S. Harrison, M.L.A.  
Minister of Education and Culture  
Government of Nova Scotia  
P.O. Box 578  
Halifax, Nova Scotia  
B3J 2S9

Dear Mr. Harrison:

I am pleased to inform you that I have approved a contribution of \$1,397,500 to Nova Scotia in 1997-98 for different projects and activities related to the implementation of Acadian and Francophone school governance.

I have authorized an initial payment of \$698,750, which represents half of the approved contribution for these measures. You will find enclosed a detailed list of all projects approved this year for Acadian and Francophone school management implementation under both the *Canada-Nova Scotia Special Agreement for the Implementation of Acadian and Francophone School Governance* and the *Agreement between the Government of Canada and the Government of Nova Scotia for Minority-Language Education and Second-Language Instruction*.

Yours sincerely,

A handwritten signature in cursive script that reads "Sheila Copps".

Sheila Copps

Attachment

Canada

000535

**CANADA-NOVA SCOTIA SPECIAL AGREEMENT FOR THE IMPLEMENTATION  
 OF ACADIAN AND FRANCOPHONE SCHOOL MANAGEMENT  
 PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-1998**

PROJECT OR ACTIVITY	TOTAL COSTS \$	MAXIMUM FEDERAL CONTRIBUTION \$
<b>A) ESTABLISHMENT OF REFRANCISATION PROGRAMS</b>  <p align="right"><b>SUBTOTAL</b></p>	<p align="right"><b>1,757,337</b></p>	<p align="right"><b>720,000</b></p>
<b>B) MANAGEMENT IMPLEMENTATION</b>  I Consultation Meetings II Program consultation and administrative support III School board elections, linguistic and cultural policies, property title policies, negotiations, etc. IV Regional offices and administrative services, travel, specialized services V Public hearings and regional community forums VI Research consultant for management implementation process VII Education Funding Review Work Group VIII Honoraries, travel, hotel expenses, secretarial services IX Comité de travail X Program Consultants Services XI Acquisition of pedagogical resources and materials  <p align="right"><b>SUBTOTAL</b></p>	<p align="right">3,000 5,000 211,000 358,000 15,000 24,000 10,000 42,000 10,000 370,917 304,320  <b>1,353,237</b></p>	<p align="right"><b>30,000</b></p>
<b>C) ESTABLISHMENT OF TRAINING AND PROFESSIONAL DEVELOPMENT PROGRAMS</b>  I Teacher Training II Continuing Training III Masters Degree Program IV Research - Minority Language Feasibility Project  <p align="right"><b>SUBTOTAL</b></p>	<p align="right">125,000 225,500 125,500 149,000  <b>625,000</b></p>	<p align="right"><b>250,000</b></p>
<b>G ) TOTAL - SPECIAL AGREEMENT</b>	<p align="right"><b>3,735,574</b></p>	<p align="right"><b>1,000,000</b></p>

**CANADA - NOVA SCOTIA BILATERAL AGREEMENT ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION  
PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98**

PROJECT OR ACTIVITY	Total Cost \$	FEDERAL CONTRIBUTION				TOTAL \$
		Minimum Guaranteed Contribution \$	Supplementary Funds \$	Minority Language Education \$	Second Language Instruction \$	
		<b>PROGRAM EXPANSION AND DEVELOPMENT</b>				
<b>FRENCH FIRST LANGUAGE</b>						
Elementary - Secondary Level						
<b>CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL</b>						
1.1.1 Agent pédagogique	60,000	30,000		30,000		30,000
1.1.2 Technologie/École NDA/École Île-Madame	9,260	4,630		4,630		4,630
1.1.3 Formation à distance	97,317	48,659		48,659		48,659
1.1.4 Intervention précoce en lecture	13,271	6,635		6,635		6,635
Elementary-Secondary Level - Sub-total	<b>179,848</b>	<b>89,924</b>		<b>89,924</b>		<b>89,924</b>
Post-secondary Level *						
<b>UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE</b>						
1.8.1 Université Sainte-Anne	250,000	124,600		124,600		124,600
Post-Secondary Level - Sub-total	<b>250,000</b>	<b>124,600</b>		<b>124,600</b>		<b>124,600</b>
<b>FRENCH FIRST LANGUAGE - Sub-total</b>	<b>429,848</b>	<b>214,524</b>		<b>214,524</b>		<b>214,524</b>

\* Amounts for Post-secondary Level exclude Collège de l'Acadie projects approved under the Auxiliary Agreement for the Development of the Collège de l'Acadie renewed in March 1995 for three years.

Payments for the Auxiliary Agreement projects and activities are made separately.

**CANADA - NOVA SCOTIA BILATERAL AGREEMENT ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION  
 PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98**

PROJECT OR ACTIVITY	Total Cost	FEDERAL CONTRIBUTION				TOTAL
		Minimum	Supplementary	Minority	Second	
		Guaranteed	Funds	Language	Language	
	Contribution		Education	Instruction		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>FRENCH SECOND LANGUAGE</b>						
Elementary - Secondary Level						
<b>ANNAPOLIS VALLEY REGIONAL SCHOOL BOARD</b>						
2.1.1 One Full-Time Equivalent for Fr. Second Lang. Program	60,000	30,000			30,000	30,000
2.1.2 Extended Core - HIS 436 or CALM/PAL/MRHS	10,279	5,140			5,140	5,140
2.1.3 Extended Core - CALM/PAL/AWEC - Gr. 11	13,074	6,537			6,537	6,537
2.1.4 Global History - HGS12/Cornwallis - Gr. 12	12,921	6,460			6,460	6,460
2.1.5 Late Immersion - MRHS, EMS, Hants West, Win	74,881	37,440			37,440	37,440
<b>CAPE BRETON-VICTORIA REGIONAL SCHOOL BOARD</b>						
3.1.1 One Full-Time Equivalent for FSL Program	60,000	30,000			30,000	30,000
3.1.2 French Language Institutes	29,490	14,745			14,745	14,745
3.1.3 French Second Language Facilitator	33,532	16,766			16,766	16,766
3.1.4 Late French Immersion, Malcom Munroe	37,915	18,958			18,958	18,958
3.1.5 Late French Immersion, Sydney Mines Jr. High	29,060	14,530			14,530	14,530
3.1.6 Extended Core French/St. Michael's Jr. H.	15,300	7,650			7,650	7,650

## CANADA - NOVA SCOTIA BILATERAL AGREEMENT ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98

PROJECT OR ACTIVITY	Total Cost	FEDERAL CONTRIBUTION				TOTAL
		Minimum	Supplementary	Minority	Second	
		Guaranteed Contribution	Funds	Language Education	Language Instruction	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>CHIGNECTO-CENTRAL REGIONAL SCHOOL BOARD</b>						
4.1.1 Two Full-Time Equivalents for FSL Program	120,000	60,000			60,000	60,000
4.1.2 Extended Core Expansion Gr. 10 Hants East	16,016	8,008			8,008	8,008
4.1.3 Extended Core French Gr. 9 Stellarton	11,107	5,554			5,554	5,554
4.1.4 Extended Core French - Gr. 8 East Pictou	14,429	7,215			7,215	7,215
4.1.5 Extended Core Expansion Gr. 9 Truro Jr.	16,016	8,008			8,008	8,008
4.1.6 Extended Core Expansion Gr. 8 Brookfield	16,016	8,008			8,008	8,008
4.1.7 Extended Core Expansion - Gr. 10 - Cobequid	28,100	14,050			14,050	14,050
4.1.8 Extended Core French - Gr.12 - East Pictou	14,429	7,215			7,215	7,215
4.1.9 Extended Core Implementation - Gr. 12 - West Pictou	16,040	8,020			8,020	8,020
4.1.10 Middle French Immersion Gr.5 West Pictou	27,988	13,994			13,994	13,994
4.1.11 Middle French Immersion Gr. 5 Frank H. M.	31,955	15,977			15,977	15,977
4.1.12 Middle French Immersion Gr. 5 A. G. Baillie M.	31,955	15,977			15,977	15,977
4.1.13 Secondary Core French Teachers Study Group	20,643	10,321			10,321	10,321
4.1.14 Oral Proficiency Interviewer Training Pilot Project	7,549	3,774			3,774	3,774
4.1.15 Core French Enrichment and Motivation Gr. 6	33,003	16,501			16,501	16,501
<b>HALIFAX REGIONAL SCHOOL BOARD</b>						
5.1.1 Three Full-Time Equivalents for FSL Program	180,000	90,000			90,000	90,000
5.1.2 Early French Immersion - Gr. 12 - Dartmouth High	23,517	11,759			11,759	11,759
5.1.3 Early French Immersion, Gr. 11 - Dartmouth High	23,517	11,759			11,759	11,759
5.1.4 Bilingual Program - Gr.9 - Fairview Jr. High	16,018	8,009			8,009	8,009
5.1.5 Bilingual Program - Gr. 12 - St. Patrick's High	30,550	15,275			15,275	15,275
5.1.6 Grade 11 - Auburn High	30,169	15,085			15,085	15,085
5.1.7 Late French Immersion - Gr. 12 - Eastern Shore	35,749	17,874			17,874	17,874
5.1.8 Late French Immersion - Millwood High	35,749	17,874			17,874	17,874

**CANADA - NOVA SCOTIA BILATERAL AGREEMENT ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION  
 PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98**

PROJECT OR ACTIVITY	Total Cost	FEDERAL CONTRIBUTION				TOTAL
		Minimum	Supplementary	Minority	Second	
		Guaranteed	Funds	Language	Language	
		Contribution		Education	Instruction	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
5.1.9 Core French - An All French Day - Gr.7	72,840	36,420			36,420	36,420
5.1.10 Late French Immersion - Gr. 7 - Ellenvale J.H.	22,425	11,213			11,213	11,213
5.1.11 Late French Immersion - Gr. 7 - Clayton Park J.H.	22,425	11,213			11,213	11,213
5.1.12 Early Immersion - Gr. P - Bedford area	30,601	15,300			15,300	15,300
5.1.13 Early Immersion - Gr. P - Cole Harbour area	30,601	15,300			15,300	15,300
5.1.14 Late French Immersion Prog. - Gr. 10 - Sir John A.	37,354	18,677			18,677	18,677
5.1.15 Professional Development	47,811	23,905			23,905	23,905
<b>SOUTHWEST REGIONAL SCHOOL BOARD</b>						
6.1.1 One Full-Time Equivalent for FSL Program	60,000	30,000			30,000	30,000
6.1.2 French Second Language, Prof. Development	37,393	18,697			18,697	18,697
6.1.3 Extended Core - Gr. 7 - New Germany	15,085	7,543			7,543	7,543
6.1.4 Early French Immersion - Gr. P - Digby elementary	50,282	25,141			25,141	25,141
6.1.5 Program Expansion - Gr. 7 - Baie Ste-Marie	35,198	17,599			17,599	17,599
6.1.6 Late French Immersion - Gr. 7 - Hebbville Cons.	35,198	17,599			17,599	17,599
6.1.7 Late French Immersion - Gr. 12 - Shelburne Reg.	25,141	12,570			12,570	12,570
6.1.8 Late French Immersion - Gr. 12 - Barrington	25,141	12,570			12,570	12,570
6.1.9 Middle French Immersion - Gr. 6 - Bridgewater	39,271	19,635			19,635	19,635
6.1.10 Early French Immersion - Gr. 9 - Yarmouth J.	35,197	17,599			17,599	17,599
6.1.11 Extended Core - Gr. 9 - Hebbville Cons.	15,085	7,542			7,542	7,542

**CANADA - NOVA SCOTIA BILATERAL AGREEMENT ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION  
 PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98**

PROJECT OR ACTIVITY	Total Cost \$	FEDERAL CONTRIBUTION				TOTAL \$
		Minimum Guaranteed Contribution \$	Supplementary Funds \$	Minority Language Education \$	Second Language Instruction \$	
<b>STRAIT REGIONAL SCHOOL BOARD</b>						
7.1.1 One Full-Time Equivalent for FSL Program	60,000	30,000			30,000	30,000
7.1.2 Immersion précoce - Gr. 10 - East Richmond	25,510	12,755			12,755	12,755
7.1.3 Immersion - Gr. 5 - East Richmond	40,800	20,400			20,400	20,400
7.1.4 Immersion précoce - Gr. 11 - SAERC	25,510	12,755			12,755	12,755
7.1.5 French Imm. Acadian Education - Gr. 10 - Dr.	25,510	12,755			12,755	12,755
7.1.6 Extended Core - Gr. 12 - Guysborough M.H.	16,280	8,140			8,140	8,140
7.1.7 Extended Core - Gr. 12 - St. Mary's R. H.	12,200	6,100			6,100	6,100
7.1.8 Bridging Immersion - Gr. 9 - East Richmond	25,380	12,690			12,690	12,690
7.1.9 Institute in the teaching of FSL	24,600	12,300			12,300	12,300
7.1.10 Implementation of Senior Core French	2,380	1,190			1,190	1,190
7.1.11 Training of Specialist - SRSB	2,590	1,295			1,295	1,295
7.1.12 Professional Partnering - SRSB	10,230	5,115			5,115	5,115
<b>FRENCH SECOND LANGUAGE - Sub-total</b>	<b>2,065,005</b>	<b>1,032,501</b>			<b>1,032,501</b>	<b>1,032,501</b>
<b>Sub-total-Program Expansion and Development</b>	<b>2,494,853</b>	<b>1,247,025</b>		<b>214,524</b>	<b>1,032,501</b>	<b>1,247,025</b>
<b>Transfer to Official-Language Monitor Program</b>	<b>19,900</b>	<b>19,900</b>			<b>19,900</b>	<b>19,900</b>
<b>TOTAL - PROGRAM EXPANSION AND DEVELOPMENT</b>	<b>2,514,753</b>	<b>1,266,925</b>		<b>214,524</b>	<b>1,052,401</b>	<b>1,266,925</b>

**CANADA - NOVA SCOTIA BILATERAL AGREEMENT ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION  
 PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98**

PROJECT OR ACTIVITY	Total Cost \$	FEDERAL CONTRIBUTION				
		Minimum Guaranteed Contribution \$	Supplementary Funds \$	Minority Language Education \$	Second Language Instruction \$	TOTAL \$
<b>TEACHER TRAINING AND DEVELOPMENT</b>						
Bursaries (Up to 100% of costs)	28,500		28,500	10,000	18,500	28,500
Fellowships for student teachers	31,500		31,500	15,000	16,500	31,500
Professional Development						
<b>TOTAL - TEACHER TRAINING AND DEVELOPMENT</b>	<b>60,000</b>		<b>60,000</b>	<b>25,000</b>	<b>35,000</b>	<b>60,000</b>
<b>STUDENT SUPPORT</b>						
Bursaries (Up to 100% of costs)						
Fellowships (F1)	150,000		60,000	60,000		60,000
Fellowships (F2)	82,037		82,037		82,037	82,037
Travel Bursaries (F1)	10,000		10,000	10,000		10,000
Projects						
Summer Camps (19) with language learning components	299,838		149,919	53,789	96,130	149,919
<b>TOTAL - STUDENT SUPPORT</b>	<b>541,875</b>		<b>301,956</b>	<b>123,789</b>	<b>178,167</b>	<b>301,956</b>
<b>INTERPROVINCIAL PROJECT</b>						
Nova Scotia	34,183		34,183	34,183		34,183
<b>TOTAL - DEVELOPMENT PROJECTS AND ACTIVITIES</b>	<b>3,150,811</b>	<b>1,266,925</b>	<b>396,139</b>	<b>397,496</b>	<b>1,265,568</b>	<b>1,663,064</b>

**CANADA - NOVA SCOTIA BILATERAL AGREEMENT ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION  
 PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98**

PROJECT OR ACTIVITY	Total Cost \$	FEDERAL CONTRIBUTION				TOTAL \$
		Minimum Guaranteed Contribution \$	Supplementary Funds \$	Minority Language Education \$	Second Language Instruction \$	
		<b>SCHOOL MANAGEMENT COMPLEMENTARY MEASURES</b>				
Development of the CPRP	720,000	N/A	197,500	197,500	N/A	197,500
Development of the Acadian and French Services	400,000		200,000	200,000		200,000
<b>TOTAL - SCHOOL MANAGEMENT COMPLEMENTARY MEASURES</b>	<b>1,120,000</b>	<b>N/A</b>	<b>397,500</b>	<b>397,500</b>	<b>N/A</b>	<b>397,500</b>
<b>GRAND TOTAL - DEVELOPMENT PROJECTS AND SCHOOL MANAGEMENT COMPLEMENTARY MEASURES</b>	<b>4,270,811</b>	<b>1,266,925</b>	<b>793,639</b>	<b>794,996</b>	<b>1,265,568</b>	<b>2,060,564</b>



BEST AVAILABLE COPY

Éducation  
et Culture  
Direction des services  
acadiens et de langue  
française

Édifce Trade Mart  
2021, rue Brunswick  
C.P. 578  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2S9

Le 24 mars 1998

Madame Elise Hockman  
Gestionnaire  
Patrimoine canadien  
15, rue Eddy  
Hull (Québec)  
K1A 0M5

Madame,

Je vous écris au sujet de la proposition et du budget de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de l'Entente spéciale Canada/Nouvelle-Écosse relative à la mise en œuvre de la gestion scolaire acadienne et francophone pour 1997-1998.

Vous trouverez ci-joint, à titre informatif, notre proposition d'initiatives en matière de programmation dans le cadre de nos initiatives de gestion. Vous trouverez ci-joint un rapide commentaire sur les résultats de la francisation au cours de l'année scolaire 1996-1997 et également les propositions de budget de la Nouvelle-Écosse concernant la mise en œuvre d'un programme de francisation, la formation et le perfectionnement professionnel, ainsi que les initiatives lancées dans le cadre des activités complémentaires pour le développement du CPRP et de la Direction des services acadiens et de langue française et le projet d'immobilisations de Sydney.

J'aimerais vous remercier, vous et votre personnel, pour votre collaboration assidue en la matière. Je crois que la façon dont nos deux gouvernements ont collaboré ensemble et les efforts conjoints qu'ils ont fournis montrent clairement que nous sommes mutuellement engagés à soutenir et à promouvoir la culture et la langue acadiennes et francophones dans notre pays.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Margelaine Holding

cc Gabrielle Verri

p.j.

# *Proposition*

*1997-1998*

*SOUS*

*l'Entente spéciale Canada - Nouvelle-Écosse*

*relative à la mise en oeuvre  
de la gestion scolaire  
acadienne et francophone  
et de l'Entente entre  
le gouvernement du Canada  
et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse  
relative à l'enseignement  
dans la langue de la minorité  
et à l'enseignement de la langue seconde.*

## **PROPOSITION 1997-1998**

### **TABLE DES MATIÈRES**

1. Résumé des projets et des dépenses prévues
2. Rapport sur la francisation - 1996-1997
3. La francisation au CSAP - 1997-1998
4. Élections scolaire
5. Université Sainte-Anne
6. Budget du CPRP
7. Entente auxiliaire sur la rénovation d'un édifice pour l'école de Sydney
8. Proposition de budget - 1997-1998





**RÉSUMÉ DES PROJETS ET DES DÉPENSES PRÉVUES  
DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU  
CANADA ET LA NOUVELLE-ÉCOSSE  
CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION  
DES ÉCOLES ACADIENNES ET FRANCOPHONES EN NOUVELLE-  
ÉCOSSE  
1997-1998**

**A. ENTENTE SPÉCIALE**

**Coûts relatifs à la mise en place de la gestion acadienne et francophone**

*a) Programme de francisation*

Au cours de l'année scolaire 1996-1997, on a mis en place un programme de francisation pour le nouveau Conseil scolaire acadien provincial aux niveaux de la maternelle, de la 1<sup>ère</sup> année et de la 2<sup>e</sup> année. Il a initialement été nécessaire de combiner les élèves de français langue première et les élèves en francisation dans une même salle de classe afin de pouvoir accueillir le faible nombre d'élèves en francisation, en particulier dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse.

Pour 1997-1998, le nombre total d'élèves inscrits dans des classes de francisation aux niveaux de la maternelle, de la 1<sup>ère</sup> année et de la 2<sup>e</sup> année est de 611, ce qui représente 50 % du nombre total d'élèves inscrit à ces niveaux au CSAP. (Voir la première pièce ci-jointe, à savoir le rapport sur la francisation pour 1996-1997 et pour 1997-1998.)

*b) Mise en œuvre de la gestion*

Pour 1997-1998, on a affecté une contribution du gouvernement fédéral de 30 000 \$ en vue de contribuer à couvrir le coût prévu des élections des conseillers scolaires pour le CSAP, qui était de 185 000 \$. Ces élections ont eu lieu à l'automne 1997. (Voir la deuxième pièce ci-jointe, à savoir le document donnant les détails du coût des élections des conseillers scolaires pour le CSAP.)

c) *Université Sainte-Anne*

Pour 1997-1998, on a spécifiquement réservé une contribution du gouvernement fédéral de 250 000 \$ au soutien au perfectionnement professionnel et aux programmes de formation pour les enseignants de langue française, en vue de renforcer l'enseignement des mathématiques, des sciences et du français langue première. Ce montant représente le solde d'une contribution fédérale totale de 500 000 \$ à la mise en place du programme. (Voir la troisième pièce ci-jointe, à savoir le document donnant des détails sur l'entente entre l'Université Sainte-Anne et le ministère de l'Éducation et de la Culture.)

**B. ENTENTE SUPPLÉMENTAIRE**

a) *Développement de la Direction des services acadiens et de langue française*

Financement du gouvernement fédéral destiné à couvrir les coûts supplémentaires liés à l'éducation en français langue première en Nouvelle-Écosse. Ce financement a été spécifiquement réservé pour des conseillers embauchés par le ministère de l'Éducation et de la Culture pour élaborer et mettre en place des services de programmation destinés aux programmes d'études des écoles francophones et acadiennes.

b) *Développement du Centre provincial de ressources pédagogiques*

Financement du gouvernement fédéral pour la poursuite du développement du Centre provincial de ressources pédagogiques et pour l'achat de ressources.

**C. ENTENTE COMPLÉMENTAIRE**

a) *École francophone de Sydney - Étoile de l'Acadie*

Les classes de français langue première de Sydney, qui se situaient auparavant à l'école Cornwallis, ont été mises en place dans cette école en 1989-1990. Le sous-sol de l'école élémentaire de Cornwallis a été mis à la disposition de la région pour qu'elle y accueille les classes de français langue première. Cependant, cet espace est devenu victime d'un problème de surpopulation. Les prévisions en matière de nombre d'élèves indiquaient qu'il allait y avoir une augmentation rapide du nombre d'inscriptions, pour atteindre environ 94 lors de l'année scolaire 1995-1996.

Le comité et le ministère de l'Éducation et de la Culture ont inspecté plusieurs autres édifices. Ils ont inspecté un ancien motel et des édifices se trouvant sur la base du ministère de la Défense, mais ont conclu que ces édifices n'étaient pas d'une conception appropriée et qu'il reviendrait très cher de les rénover pour en faire une école. Le comité a alors commencé à exercer des pressions pour obtenir un nouvel édifice scolaire et, en attendant qu'il soit bâti, on a construit deux classes portatives qui ont été mises à la disposition du public à la rentrée scolaire 1993. Ces classes portatives constituaient une solution à court terme ; plusieurs options ont été envisagées pour le long terme et le comité a exploré d'autres édifices possibles.

On a suggéré de que la fermeture d'une école secondaire de premier cycle existante libérerait l'édifice pour l'école française. Cette solution n'était cependant pas acceptable, parce qu'il aurait fallu deux à trois années avant de disposer d'un nouvel édifice pour les élèves anglophones de l'école secondaire de premier cycle. À l'époque, il y avait des indications suggérant que d'autres écoles du Cape Breton District School Board allaient fermer et qu'on pourrait envisager de récupérer un édifice pour l'école francophone. Le problème de cette situation était d'une part un problème d'endroit et d'autre part le fait que ces fermetures étaient relativement incertaines.

On a entamé des discussions préliminaires concernant la construction d'un nouveau centre francophone scolaire/culturel. Un tel centre fournirait les installations scolaires et culturelles nécessaires pour la population francophone de la région de Sydney. On considérait que cette suggestion constituait la solution la plus viable parce que les installations scolaires de la région de Sydney sont, dans une large mesure, plutôt anciennes et ne disposent pas des zones spécialisées qu'on trouve communément dans des installations scolaires modernes.

À la suite d'une étude approfondie, on a décidé de construire un nouvel édifice combinant école, centre culturel et centre de formation du Collège de l'Acadie, destiné à accueillir la population francophone de Sydney.

On a préparé un mémoire au Cabinet et demandé l'approbation du projet d'école francophone à Sydney. La mise en place d'une école francophone est nécessaire en vertu de la décision de la Cour suprême qui stipule que les provinces doivent fournir aux élèves la possibilité de faire leurs études dans la langue officielle de leur choix, du moment qu'on prend en compte certaines considérations d'ordre linguistique. Les classes de français langue première de Sydney ont été établies à la suite de cette décision de la Cour suprême.

En 1996, on a déterminé qu'une partie de l'ancien campus du Nova Scotia Community College se situant rue du Prince, à Sydney (Nouvelle-Écosse), pouvait héberger l'école francophone en son sein. On a déterminé que l'aile arrière de l'édifice constituait

l'endroit idéal pour la nouvelle école. Il était cependant nécessaire de rénover cette aile pour qu'elle puisse accueillir les élèves. La communauté française a demandé et obtenu l'autorisation de s'installer dans la partie avant de l'édifice et d'utiliser la cafétéria et le gymnase. L'aile avant de l'édifice a été inaugurée le 9 septembre 1996 pour les élèves francophones.

Lorsque le campus de Sydney a définitivement fermé le 7 avril 1997, on a entrepris une nouvelle étude destinée à rénover l'édifice afin de mieux répondre aux besoins de l'école et du centre communautaire/centre de formation du Collège de l'Acadie de la façon la plus économique, tout en respectant les exigences des autorités de compétence et du code en vigueur. Conformément au projet original d'installation de l'école francophone dans l'aile arrière de l'édifice, on a lancé un appel à propositions le 31 mars 1997 pour les rénovations de l'édifice destiné à accueillir l'école française.

La firme de consultants en architecture embauchée pour offrir les services de rénovation de l'école française, John Dobbs and Associates, a préparé un rapport de conception et une proposition de budget. Le ministère de l'Éducation et de la Culture a reçu ce rapport.

En l'attente de la signature d'une entente, le ministère du Patrimoine canadien et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont accepté d'apporter chacun une contribution de 2 millions de dollars à la construction et à la rénovation de l'école et du centre communautaire francophones de Sydney. La proposition fait référence à des versements effectués sur deux exercices financiers (1997-1998 et 1998-1999). Le coût total prévu du projet pour 1997-1998 s'élève à 520 000 \$.

Le total des dépenses prévues est de 4,2 millions de dollars, mais la province a accepté de couvrir les 200 000 \$ restants soit par l'intermédiaire de ses budgets soit *via* d'autres sources de financement.



---

# Rapport sur la francisation 1996-1997

---

## À FAIRE - PÉDAGOGIE :

- ◆ Fournir et créer du matériel pour accompagner le document d'appui en francisation, tels :
  - recueils de jeux et d'activité,
  - recueils de systèmes de gérance,
  - listes de structures grammaticales communes à pratiquer
  - listes de fautes communes à corriger, ...
- ◆ Chercher du matériel qui exploite bien les objectifs en francisation;
- ◆ Rendre disponible du matériel d'appui en lecture et en écriture pour les élèves en besoin de francisation (Apprentissage illimité Inc. est en processus de développement de matériel d'écriture et de lecture pour accompagner *Paul et Suzanne*);
- ◆ Assurer la formation pour le personnel enseignant en francisation, incluant des sessions de partage et d'élaboration de matériel;
- ◆ Créer un document portant sur les évaluations en francisation;
- ◆ Formuler des stratégies de francisation pour les élèves des autres niveaux de l'élémentaire (troisième à la sixième année).

## À FAIRE - PARENTS :

- ◆ Bâtir une trousse d'information pour les parents à leur être distribuée lors de la période d'inscription à partir d'un ensemble d'informations, de matériel de sensibilisation, et de matériel spécifique aux écoles et régions;
- ◆ Rendre disponibles et accessibles des matériaux et des services d'appui aux parents de concert avec d'autres organismes (FANE, FPANE, ministères fédéraux, organismes parentaux d'autres provinces, etc.)

**BEST AVAILABLE COPY**

- ◆ Veiller à l'organisation et l'animation d'ateliers pour les parents
  - *J'ai... ans et je parle français*
  - *Paul et Suzanne*
  - *Aide aux devoirs*
  - *Apprentissage de la langue*
- ◆ Sensibiliser la communauté face à la situation réelle des écoles et aux besoins des enfants dans les classes de francisation;
- ◆ Mettre en valeur les ressources qui peuvent aider les parents en dedans de la communauté et de l'école (liste de personnes ressources prêtes à porter main forte pour aider les parents non-francophones, cours de français, services communautaires, etc.)

## **RAPPORT - Visites aux écoles - 1996-1997**

### **Définitions de francisation recueillies dans les écoles :**

- classe où les parents et les enfants ont besoin de support et d'encouragement
- immersion accélérée dans le but de s'intégrer à une classe de français langue première
- classe où les résultats d'apprentissage sont les mêmes que ceux d'une classe de français, mais où on place plus d'emphase au début sur l'apprentissage du vocabulaire, et des autres notions de base en français (formules de politesse, questions...)
- promotion du français, fierté
- programmes intéressants et motivants
- donner à un enfant la confiance de parler et d'agir en français
- amener les enfants à s'exprimer dans un français standard, de façon à être compris partout
- toujours améliorer la langue française à l'oral et à l'écrit

### **Suggestion de définition :**

La francisation serait un programme de la maternelle jusqu'à la deuxième année dans lequel un enfant ferait l'acquisition des connaissances et développerait la confiance nécessaire pour agir, penser, communiquer oralement et par voie écrite en français. Cet enfant ferait également des expériences associées à un volet de culture acadienne et française.

## RAPPORT - Visites aux écoles

Situation actuelle chez les parents : (commentaires recueillis lors de la visite dans les écoles du CSAP)	Situation visée	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>• participation variable selon les années, les régions et les années de scolarité</li> <li>• ont souvent l'attitude que c'est la responsabilité du personnel enseignant de veiller à l'éducation en français</li> <li>• certains ne sont pas convaincus et manquent de renseignements pour faire une décision bien informée</li> <li>• certains ont peur que nous voulions créer des unilingues francophones</li> <li>• grâce à une rencontre d'information, il peut y avoir un effort donné avant la rentrée à l'école</li> <li>• certains manquent de confiance ou des capacités (pratique, connaissances, habiletés langagières) pour aider</li> <li>• souvent apprennent en même temps que les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• participation accrue</li> <li>• sensibilisation du rôle des parents dans l'éducation</li> <li>• sensibilisation à la vision / mission du CSAP et de ses écoles</li> <li>• rencontres d'information à l'inscription et pour distribuer différentes trousse</li> <li>• valorisation des interventions des parents</li> <li>• apprentissage continu</li> </ul>	<p><b>Sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rencontres avec les parents à l'inscription pour fournir informations pertinentes provenant du CSAP et de l'école, ainsi que décrivant le rôle de chacun des intervenants dans le processus d'apprentissage</li> <li>• adaptation et amélioration de trousse d'information à être distribuées à tous les parents</li> </ul> <p>Formation (partenariat avec éducation communautaire et autres organismes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• français (habiletés langagières)</li> <li>• aide avec devoirs</li> <li>• gestion du temps</li> <li>• discipline</li> <li>• styles d'apprentissage</li> </ul>

## RAPPORT - Visites aux écoles

<b>Situation actuelle chez les parents : (commentaires recueillis lors de la visite dans les écoles du CSAP)</b>	<b>Situation visée</b>	<b>Plan d'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• manque de ressources et produits de consommation (en français)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• club de prêt (livres, vidéocassettes, jeux),</li><li>• disponibilité de produits de consommation, cartes de souhait, jeux, livres, musique, cahiers d'activités</li></ul>	<b>Ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• adaptation et création de trousseaux d'activités à faire à la maison (avant le début des classes et pendant l'année)</li><li>• créer des liens avec des organismes qui sont aptes à pouvoir partager des ressources</li><li>• établissement d'une liste d'endroits où des produits en français sont disponibles</li><li>• encourager distribution de produits de consommation en français</li></ul>

## RAPPORT - Visites aux écoles

Situation actuelle chez les parents : (commentaires recueillis lors de la visite dans les écoles du CSAP)	Situation visée	Plan d'action
<p>Demandes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• matériel cadre (bon livre de jeux pour développer habiletés langagières), résultats d'apprentissage en maternelle</li> <li>• matériel d'appui (jeux éducatifs, certificats, décor, livres de lecture, matériel attirant, vidéocassettes, musique)</li> <li>• matériel pour rattrapage et douance</li> <li>• matériel de renforcement (macarons, crayons, pancartes, ...)</li> <li>• trousse (thèmes)</li> <li>• centres d'apprentissage / d'activités</li> <li>• ressources pour augmenter le transfert des connaissances en vocabulaire</li> <li>• logiciels en français</li> <li>• échange de matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• liste de matériel et de logiciels disponibles, création, adaptation et achat de matériel, de trousse, de centres d'apprentissage et de ressources pour domaines spécifiques (expression orale, expression écrite, douance, discipline, rattrapage, ...)</li> </ul> <p>• échange de matériel</p>	<p><b>Matériel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recherche et recension de matériel et logiciels</li> <li>• établissement de listes et description de matériel, de logiciels</li> <li>• mise en disponibilité de matériel, de documents et de logiciels</li> <li>• création de liens entre les écoles et les classes d'une même école (création de matériel de renforcement - certificats, macarons, «trophées», T-shirt, etc.)</li> <li>• répertoire d'organismes où le personnel enseignant peut se procurer du matériel concret (organismes provinciaux, nationaux, ministères fédéraux, ...)</li> <li>• s'assurer de la reproductibilité de certains documents</li> </ul>

BEST AVAILABLE COPY

**RAPPORT - Visites aux écoles**

Situation actuelle chez les parents : (commentaires recueillis lors de la visite dans les écoles du CSAP)	Situation visée	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>• personnel support (bibliothèque et technologie), personnes pour aider avec l'évaluation (lecture, questions)</li> <li>• formation et journées pédagogiques</li> <li>• communication et coopération : conseil / école / maison</li> <li>• responsabilisation des parents et des enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• banque d'habiletés ou de disponibilité de gens qui montrent un intérêt pour le bénévolat, mise en valeur pour des activités spéciales ou dans le déroulement hebdomadaire</li> <li>• augmentation ou transformation des journées pédagogiques</li> <li>• sensibilisation accrue des parents</li> <li>• description de stratégies de motivation</li> </ul>	<p><b>Personnes - ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• création par école d'une banque d'habiletés / disponibilité</li> <li>• répertoire de ressources (communauté) aptes à pouvoir fournir un support</li> </ul> <p><b>Formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• journées pédagogiques ciblées au personnel enseignant en francisation (présentations, conférenciers, préparation de matériel, échanges, ateliers)</li> </ul>

Autres remarques et commentaires découlant des rencontres avec le personnel enseignant et le personnel de soutien :

- Il serait avantageux d'avoir des édifices homogènes.
- Il y a une demande pour des laboratoires de langue pour faire vivre le français pour les élèves.
- Il semble y avoir des avantages à repousser l'apprentissage de l'anglais (à la 4<sup>e</sup> année).
- Il ne faut pas oublier la communication écrite.
- Le facteur isolement est une réalité parfois difficile à vivre.
- Certains élèves n'aiment pas parler français; ils sont contents à la fin de la journée parce qu'ils peuvent parler anglais.
- Lorsque les cours d'anglais commencent, pour certains c'est comme une licence pour parler en anglais partout, tout le temps.
- Les élèves des années scolaires plus élevées pratiquent moins leur français et incitent les autres à parler l'anglais.

BEST AVAILABLE COPY

- Il est impossible de changer la langue première d'un enfant, mais il est possible de lui procurer des occasions d'apprentissage qui lui permettront de faire un choix quant à sa langue dominante ou primaire (son premier choix).
- Il faut bâtir à partir des points communs chez les élèves de la maternelle : l'âge, les capacités d'apprentissage (dans la plupart des cas) et les ressources scolaires (communes à un groupe).
- En plaçant leur enfant à une école française, les parents acceptent qu'il soit traité à l'école comme un apprenant francophone. Il est logique que les parents le traitent eux aussi comme un apprenant francophone.
- Le français, qui ne bénéficie pas du statut de langue majoritaire, ne joue pas un rôle de langue primaire dans l'environnement. Cet environnement ne peut donc jouer un rôle d'éducateur culturel et social acadien et francophone. L'école doit alors assumer ce rôle, en plus de dispenser l'enseignement formel.
- Il serait plus juste et positif de parler d'un niveau d'apprentissage à acquérir (à la base, c'est la langue qui nous permet d'apprendre), au lieu d'un niveau de langue à atteindre.
- En francisation, la pédagogie suivrait la pédagogie adaptée aux besoins des élèves.
- Les parents accepteraient beaucoup mieux ce qui vient du personnel enseignant que ce qui vient du CSAP ou d'un représentant officiel du CSAP.
- Il est avantageux d'impliquer les élèves autant que possible dans leur processus d'apprentissage, et plus précisément dans les décisions à prendre (règlements, discipline, conseil de classe, ...)





---

## La francisation au CSAP - 1997-1998

---

Dans le document du CSAP : *La Francisation... un document d'appui*, on précise que la francisation est un programme dans lequel l'élève fait l'acquisition d'habiletés langagières et où il développe davantage une facilité à communiquer dans la langue cible - le français. Il y développe aussi la confiance et l'aisance nécessaires pour agir, penser, écouter, communiquer, jouer et s'amuser en français. Tout ceci s'effectue dans un environnement favorisant la vitalité linguistique et culturelles acadienne et francophone.

Le programme de francisation est essentiellement le même que le programme régulier de français, en ce qui concerne les résultats d'apprentissage. Les élèves qui entrent dans le programme de francisation ont peu ou pas de compétences langagières en français à leur entrée à l'école. Ils fréquentent une école acadienne suite à une décision de leurs parents, pourvu qu'ils rencontrent les critères du Conseil scolaire acadien provincial.

Dans les écoles du CSAP, le programme même de francisation se situe au niveau de la maternelle et de la première année. En deuxième année, l'enfant est intégré dans le programme régulier de français langue maternelle. Il est important de comprendre que l'enfant qui entend très peu de français aura de la difficulté à parler français et à développer un vocabulaire dépassant un niveau élémentaire. Après le programme de francisation, il est important de réaliser que les classes nombreuses réduisent les occasions pour ces élèves de s'exprimer à l'oral et elles limitent les interventions individuelles de l'enseignant-e.

L'expérience que nous avons vécue dans nos écoles acadiennes, nous démontre que ces élèves sont souvent gênés de s'exprimer à l'oral devant un grand groupe et ce phénomène a tendance à limiter leur participation. À la longue, ils viennent à perdre la confiance de s'exprimer à l'oral, donc régulièrement ils retournent à l'anglais, la langue dominante du milieu.

Les attentes de l'école acadienne dans nos régions sont donc très élevées. Dans nos milieux acadiens, l'école dans son ensemble est un outil de francisation. Avec le nombre croissant de familles exogames, elle est souvent la seule institution du milieu qui fonctionne encore en français alors qu'auparavant on y retrouvait l'église et la famille.

L'annexe A donne un portrait précis de la situation des élèves qui sont en francisation dans les écoles du CSAP au niveau M-2 comparé aux élèves de français langue première. Il est important de noter que neuf de nos quinze écoles ayant des élèves en M-2 ont plus de 50% des élèves à ces niveaux en francisation.

Le Conseil scolaire acadien provincial gère un programme de francisation qui tient compte de la composante réparatrice selon ses obligations sous l'article 24 de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que de l'article 16 de la Loi scolaire de la Nouvelle-Écosse (Education Act) qui mandate le Conseil scolaire acadien provincial de promouvoir et diffuser une éducation en français langue maternelle.

Le Conseil scolaire acadien provincial a comme mission d'offrir une éducation de qualité en français et de contribuer, par le fait même, à la vitalité de la culture acadienne et francophone en Nouvelle-Écosse. L'ambiance des écoles acadiennes du Conseil scolaire acadien provincial est un élément clé dans ce processus.

Un des grands défis du Conseil scolaire acadien provincial est de composer avec le dossier de francisation tout en assurant le caractère acadien de ses écoles, vu le nombre important d'élèves inscrits qui ont besoin de francisation.

Parmi les valeurs adoptées dans la planification stratégique du Conseil scolaire acadien provincial, celles qui ont un lien étroit avec la francisation sont les suivantes : l'éducation reconnue pour son excellence, la mission culturelle et communautaire de l'école, ainsi que le rôle des parents.

L'élève pourra y faire l'acquisition des connaissances langagières et développer la confiance nécessaires pour agir, penser et communiquer oralement et par écrit en français. Il pourra également y vivre des expériences associées à un volet de culture acadienne et francophone.

L'usage du terme *acadien* par le Conseil scolaire acadien provincial inclut les individus qui ont en commun le patrimoine acadien et les francophones des autres provinces canadiennes ou autres pays.

---

Responsable pour la mise en oeuvre :

Directeur général adjoint responsable des programmes éducatifs

Évaluation :

Directeur général adjoint responsable des programmes éducatifs

---

BEST AVAILABLE COPY

## Tableau maternelle, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> années Élèves français langue première et francisation

### Définitions :

- élèves français langue première (FLP) : un élève qui utilise le français comme langue de communication dès son entrée à l'école;
- élèves en francisation (Fran) : un élève qui ne peut pas utiliser le français comme langue de communication dès son entrée à l'école.

1997-1998	# d'élèves (FLP)			# d'élèves (Francisation)		
	maternelle	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	maternelle	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	1	1	0	8	11	8
École acadienne de Truro	1	1	2	4	5	-
École Belleville	2	3	3	12	12	12
École Buttes-Amirault	6	4	12	7	9	1
École du Carrefour	53	54	76	87	68	51
École Jean-Marie Gay	9	17	9	11	0	1
École Joseph Dugas	20	17	29	13	11	-
École NDA	24	19	26	-	-	-
École Petit-de-Grat	7	13	10	36	36	25
École Pomquet	0	0	1	22	13	17
École Pubnico-Ouest	5	15	16	15	17	15
École R.C. Gordon	25	25	21	15	2	-
École Saint-Albert	1	2	4	3	6	3
École Stella-Maris	21	19	20	5	2	3
École de Wedgeport	5	5	4	11	20	14
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>195</b>	<b>233</b>	<b>249</b>	<b>212</b>	<b>150</b>

## **Procédure administrative du Conseil scolaire acadien provincial**

### **1. Principes**

- 1.1 Le Conseil scolaire acadien provincial a un rôle à jouer dans la francisation d'enfants d'ayants droit qui, pour une raison ou une autre, n'ont peu ou pas de compétences langagières en français à leur entrée à l'école.
- 1.2 Compte tenu du nombre d'inscriptions, des classes de francisation ne seront créées que là où le nombre le justifie selon les principes directeurs de la dotation du personnel du Conseil scolaire acadien provincial. Dans les autres cas, les élèves seront intégrés à la classe régulière de leur niveau.
- 1.3 En tenant compte des efforts de tous les intervenants (élèves, parents/tuteurs, école et communauté), le programme de francisation sera délimité à un maximum de trois ans (maternelle, première et deuxième années). Ceci constitue un effort raisonnable pour la francisation d'élèves qui sont inscrits à une école acadienne et qui n'ont peu ou pas de compétences en français, et devrait préparer la transition au programme régulier. Advenant la situation qu'un enfant n'a pas acquis les compétences nécessaires en français pour intégrer une classe régulière acadienne, une équipe-école et les parents/tuteurs se rencontreront pour explorer les options qui s'offrent à eux.
- 1.4 L'administration scolaire veillera à la concertation des efforts des différents intervenants dans les situations d'apprentissage afin de créer un milieu favorisant l'apprentissage de la langue tout en donnant tous les outils nécessaires pour rencontrer les résultats d'apprentissage déterminés par le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse. Les intervenants comprennent : les directions d'école, le personnel enseignant et de soutien, les parents/tuteurs, les élèves, ainsi que la communauté.
- 1.5 Les élèves qui graduent des classes de francisation auront à suivre leurs pairs en français oral et écrit, et comme eux, continueront à développer leurs compétences langagières en français afin que cette langue puisse être un outil efficace d'apprentissage et de communication.
- 1.6 L'engagement actif des parents/tuteurs dans la francisation de leur enfant est essentiel.
- 1.7 L'élève doit démontrer un niveau de connaissances langagières acceptable pour pouvoir s'intégrer à une classe régulière.

- 1.8 Ce programme vise à initier les enfants d'ayants droit désireux de voir leur enfants bénéficier d'une éducation en français, sans que ces derniers deviennent des éléments d'assimilation pour les autres élèves de l'école.
- 1.9 Ce programme de francisation ne doit en aucun temps nuire au déroulement du programme de français langue maternelle dans les écoles.
- 1.10 La direction d'école gèrera l'admission des élèves au programme de francisation selon la direction administrative d'admission du Conseil scolaire acadien provincial.

## 2. Évaluation

- 2.1 Suite à une recommandation de l'enseignant ou de l'équipe école, un élève de maternelle, première ou deuxième année pourra être soumis à une évaluation du langage oral (expressif et réceptif) et écrit (là où cela est pertinent) en cours d'année en vue de son placement dans une classe de maternelle, première ou deuxième année de l'autre programme.
- 2.2 Suite à une recommandation de l'enseignant et de l'équipe-école, un élève qui a atteint la fin de la deuxième année en francisation, et dont les résultats ne permettent pas de croire qu'il aura un fonctionnement autonome dans une classe de troisième année pourra être soumis à une évaluation linguistique orale.
- 2.3 Des évaluations normalisées seront administrées par l'enseignant et l'enseignant-ressource pour déterminer le rendement de l'élève. Les résultats de ces évaluations et l'évaluation de l'enseignant constitueront une évaluation sommative.
- 2.4 Pour les élèves dont les résultats se situent sous le seuil fixé pour un fonctionnement autonome, une rencontre sera organisée avec les parents/tuteurs et l'équipe-école pour expliquer les résultats de l'évaluation et faire des suggestions quant au placement de l'élève.
- 2.5 Les parents/tuteurs pourront faire appel de la recommandation de la direction de l'école à la direction générale du Conseil scolaire acadien provincial.
- 2.6 Un élève provenant d'un programme anglais ou d'immersion devra subir une évaluation linguistique orale et écrite pour déterminer son placement à l'école, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

### **3. Session d'information**

Une session d'information aura lieu avant la fin mai, avec les parents/tuteurs d'enfants débutant la maternelle dans les classes de francisation, pour les informer de la mission du Conseil scolaire acadien provincial, de l'école, de la direction administrative sur la langue de fonctionnement, des objectifs des classes de francisation et de l'importance de leur participation.





# CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL

## BUDGET - ÉLECTIONS SCOLAIRE 1997

<b>Personnel supplémentaire</b>	
Agent d'information engagé pour trois mois	15 000 \$
Services de secrétariat	6 000 \$
Traduction de certains documents	5 000 \$
<b>Frais de déplacement</b>	
Frais de déplacement pour l'équipe	20 000 \$
Frais de déplacement autres personnes	10 000 \$
<b>Publicité</b>	
Campagne provinciale dans les médias (journaux, radio, télévision, site Web, dépliant, etc.) au sujet de : ➤ candidatures ➤ ayants droit ➤ vote ➤ rôles et responsabilités des membres du Conseil ➤ etc.	125 000 \$
<b>Équipement de communication</b>	
2 téléphones cellulaires, 1 pagette, Internet, répondeur, ordinateur et imprimante portatifs, rétroprojecteur, écran, etc.	12 000 \$
<b>Fournitures de bureau</b>	
fournitures, cartes d'affaire, photocopies et fax, etc.	8 000 \$
<b>Location</b>	
Au besoin, location de lieux de rencontre et d'équipement tel microphones	10 000 \$
<b>Total</b>	<b>211 000 \$</b>





# UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE

## *Projet - Développement des Sciences de l'éducation*

### Description

- (1) Continuation du développement des programmes de formation des maîtres (B.Éd.) mis en place suite au rapport Shapiro sur la restructuration des programmes de formation des maîtres en Nouvelle-Écosse.
- (2) Préparation d'une programmation deuxième cycle conjointement avec les autres universités membres du réseau de formation des maîtres en Nouvelle-Écosse.
- (3) Développement de deux programmes de perfectionnement pour les enseignants, l'un à l'intention des enseignants du français langue maternelle à l'élémentaire et l'autre à l'intention des enseignants des mathématiques et des sciences au secondaire.
- (4) Mise sur place d'un système d'enseignement à distance à l'Université pour la livraison des cours de perfectionnement aux enseignants du CSAP à travers la province.
- (5) Offrir le Programme de perfectionnement du français langue maternelle en double et le Programme de perfectionnement des enseignants des mathématiques et des sciences une fois, pour un total de 90 crédits de cours universitaires.
- (6) Maintenir une communication continue et une collaboration étroite continue entre l'Université, le ministère de l'Éducation et de la Culture et le CSAP en ce qui concerne le perfectionnement des enseignants.

ENTENTE TRIPARTITE faite le 23 octobre 1997.

ENTRE :

SA MAJESTÉ LA REINE et la province de la Nouvelle-Écosse, dûment représentées par le ministre de l'Éducation et de la Culture (dorénavant désigné dans ce document par « le ministre »)

D'UNE PART

ET

UNIVERSITÉ SAINTE-ANNE, une corporation dûment constituée en vertu de la Loi concernant l'Université Sainte-Anne, chapitre 106, 1977, province de la Nouvelle-Écosse, avec siège social à Pointe-de-l'Église, province de la Nouvelle-Écosse, (dorénavant désignée dans ce document par « l'Université »)

D'UNE DEUXIÈME PART

ET

le CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL, une corporation dûment constituée en vertu de la Loi concernant l'éducation, chapitre 1, lois de 1995-96, province de la Nouvelle-Écosse, avec siège social à Meteghan, province de la Nouvelle-Écosse, (dorénavant désignée dans ce document par « le Conseil »)

D'UNE TROISIÈME PART.

**ATTENDU** que le Patrimoine canadien subventionne le développement professionnel des enseignant(e)s du français langue maternelle ;

**ATTENDU** que le ministre a conclu une entente avec le Patrimoine canadien pour la gestion scolaire par les parents ayant droit ;

**ATTENDU** que le ministre attache une grande importance à l'enseignement du français dans la Nouvelle-Écosse ;

**ATTENDU** que le Conseil scolaire acadien provincial souhaite un perfectionnement en français langue maternelle de ses enseignant(e)s ;

**ATTENDU** que l'Université Sainte-Anne est l'établissement désigné par le ministre pour assurer la formation en français des enseignant(e)s de la province ;

**ATTENDU** que le ministre, l'Université et le Conseil, suite à des discussions en ce sens, ont accepté d'offrir deux programmes de perfectionnement, i.e. : l'un pour des enseignant(e)s des sciences et des mathématiques au secondaire, et l'autre pour des enseignant(e)s du français langue maternelle à l'élémentaire ;

**IL EST DONC ARRÊTÉ ET CETTE ENTENTE TÉMOIGNE**, en considération des accords et des engagements mutuels ci-inclus et sujet aux termes et conditions dorénavant présentés, que les parties ont accepté ce qui suit :

- 1 (1) L'Université offrira et enseignera deux programmes de perfectionnement, c'est-à-dire un pour des enseignant(e)s des sciences et des mathématiques au secondaire (dorénavant désignée dans ce document par « le programme de sci/math »), et un autre pour des enseignant(e)s du français langue maternelle à l'élémentaire (dorénavant désignée dans ce document par « le programme de fran »), (contenu et description aux annexes « A » et « B »).
- (2) L'Université donnera une cote distincte à chaque cours mentionné dans les annexes.
- (3) « Le programme de sci/math », mentionné à la clause 1 (1), sera offert une fois seulement à un groupement d'étudiant(e)s limité par la clause 5 (3), et « le programme de fran » sera offert deux fois (en deux groupements d'étudiant(e)s limités par la clause 5 (3)), dans le cadre de la présente entente de financement prévu à la clause 8 (1).
- (4) Si l'un ou l'autre des programmes mentionnés à la clause 1 (1) n'est pas agréé par les instances autorisées, l'Université Sainte-Anne acceptera de substituer un autre programme pour rencontrer les exigences du ministre et du Conseil.
- 2 (1) S'il y a lieu, l'Université, en collaboration avec le ministre et le Conseil, administrera aux candidat(e)s, avant leur entrée à l'un ou à l'autre des programmes, des tests linguistiques qui détermineront si leur niveau de compétence en français est suffisant pour leur admission à ces programmes.
- (2) Les candidat(e)s admis(es) dans chaque cours devront satisfaire aux exigences de l'Université, du Conseil et du ministre.
- (3) L'Université se chargera de ses propres dépenses, s'il y a lieu, relatives aux tests linguistiques administrés aux candidat(e)s.
- (4) Les parties s'entendront sur l'élaboration, le contenu des cours, la qualité de l'enseignement et l'approvisionnement du matériel de soutien.
- (5) Les parties encouragent l'enseignement des cours à distance au moyen, entre autres, de la télévision interactive pour offrir les cours dans les deux programmes.
- 3 (1) L'Université sélectionnera et embauchera les professeurs qui satisferont aux exigences du ministre et du Conseil.
- (2) Si le choix d'un professeur n'est pas agréé par l'une des parties, il ou elle sera remplacé(e), et le choix se portera sur un(e) autre qui répondra aux exigences des trois parties.
- 4 (1) Le ministre et le Conseil désigneront chacun une personne contact, répondant respectivement au ministre et au Conseil, et avec qui celle désignée à la clause suivante 4 (2) pourra au besoin traiter du déroulement des programmes.
- (2) L'Université Sainte-Anne désignera à son établissement une personne qui sera chargée de la surveillance et du contrôle de l'enseignement des cours et de la liaison avec les personnes désignées à la clause précédente, 4 (1).
- 5 (1) Le Conseil, en collaboration avec l'Université et le ministre, déterminera les régions où se donnera le cours ainsi que le nombre de cours qui sera simultanément enseigné à chaque place désignée.

- (2) Le Conseil se chargera de recruter parmi ses enseignant(e)s les candidat(e)s pour les Programmes, et ces enseignant(e)s seront exempté(e)s des frais de scolarité.
  - (3) Le maximum de candidat(e)s admis(es), conformément au précédent alinéa, clause 5 (2), est fixé à 30 dans chacun des groupements des deux programmes auxquels se réfère la clause 1 (3).
  - (4) Le Conseil obtiendra les salles de classe où les cours seront offerts et reçus, ces salles étant équipées d'un technicien et d'une technologie moderne pour la télévision interactive, compatible au système en place à l'Université.
  - (5) Les cours peuvent être hebdomadaires ou mensuels pendant l'année universitaire selon l'accord entre les parties et, s'il y a lieu, ils seront donnés pendant une période continue et intensive durant l'été.
- 6 (1) L'Université Sainte-Anne offrira une fois, dans le cadre de cette entente, les cours FRAN 1243, Langue écrite III, et 1253, Langue écrite IV, pour les candidat(e)s qui n'ont pas le niveau de français requis pour être admis dans « le programme sci/math ».
- (2) Les candidat(e)s des cours FRAN 1243, Langue écrite III, et 1253, Langue écrite IV, pourront recevoir l'enseignement de ce cours, entre autres, au moyen de la télévision interactive.
- 7 Les professeurs des programmes sont responsables à l'Université quant à la qualité de leur enseignement, à la démarche de leurs cours et à leurs obligations professorales envers l'Université.
- 8 (1) Le ministre et l'Université s'entendront sur les frais encourus par les programmes précités à la clause 1 (1) et sur la méthode de paiement par le ministre à l'Université. Le Conseil recevra un avis de confirmation d'une entente à cet effet.
- 9 (1) La durée de cette entente est de quatre ans commençant le premier septembre 1997 et se terminant le 30 septembre 2001.
- (2) Nonobstant la clause 9 (1), précédemment citée, chacune des parties peut mettre fin à cette entente par notification écrite présentée au ministre, au Conseil ou au recteur de l'Université, au moins 8 mois avant la fin d'un ou des cours en marche.

**EN FOI DE QUOI** la présente entente est acceptée et mise en vigueur par les parties aux jour et année susmentionnés.

**SIGNÉ, SCELLÉ ET DÉLIVRÉ**

en présence de :

Témoin

Témoin

Témoin

Témoin

Recteur, Université Sainte-Anne

Ministre de l'Éducation et de la Culture

Directeur général, Conseil scolaire acadien provincial

Patrimoine canadien





# **BUDGET DU CPRP**

## **TOTAL DES OPÉRATIONS** **1<sup>ER</sup> AVRIL 1998 AU 31 MARS 1999**

	<b>CHAPITRE</b>	<b>97-98</b>	<b>98-99 (- IGOT)</b>	<b>98-99 (+ IGOT)</b>
# 5020	Salaires et avantages sociaux	524 000 \$	498 460 \$	539 720 \$
# 5155	Déplacements	15 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
# 5300	Livres & périodiques	15 642 \$	25 000 \$	25 000 \$
# 5100	Dépenses de bureau	2 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
# 5120	Matériel, mobilier & fournitures diverses	2 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
# 5150	Téléphone, Fax 7 Internet	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
# 5360	Publications	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
# 5160	Frais de poste	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
# 5230	Recherche	3 000 \$	8 000 \$	8 000 \$
# 5320	Perfectionnement du personnel	0 \$	15 000 \$	15 000 \$
# 5400	Ordinateurs, logiciels et licences	10 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
#5450	Loyer (Sainte-Anne et La Picasse)	100 858 \$	128 052 \$	128 052 \$
5170	Frais administratifs	21 500 \$	16 975 \$	16 975 \$
<b>TOTAL</b>		<b>720 000 \$</b>	<b>759 487 \$</b>	<b>800 749 \$</b>





# **ENTENTE AUXILIAIRE**

**Rénovation d'un édifice pour le centre scolaire et  
 communautaire "L'Étoile de l'Acadie" de Sydney  
 selon les modalités de l'entente bilatérale  
 entre le gouvernement du Canada et la Nouvelle-Écosse  
 concernant les langues officielles dans l'éducation**

## **1) ESTIMATION DES COÛTS ADMISSIBLES ET CALENDRIER DES DÉPENSES**

<b>Activité</b>	<b>1997/98 \$</b>	<b>1998/99 \$</b>	<b>Total \$</b>
Honoraires des architectes/ frais administratifs	300,000	0	300,000
<b>Total</b>			
Rénovations	200,000	3,380,000	3,580,000
<b>Total</b>			
Analyse de l'impact sur l'environnement	20,000	0	20,000
<b>Total</b>			
Mobilier et équipement	0	300,000	300,000
<b>Coût Total</b>	<b>520,000</b>	<b>3,680,000</b>	<b>4,200,000</b>

## **2) CONTRIBUTIONS PRÉVUES**

Contribution du Canada	260,000	1,740,000	2,000,000
Contribution de la Nouvelle- Écosse	260,000	1,940,000	2,200,000
<b>Total</b>	<b>520,000</b>	<b>3,680,000</b>	<b>4,200,000</b>





# Budget Proposal

## For the Special, Supplementary & Complimentary Agreements under the Acadian and Francophone School Management Implementation Agreement for Nova Scotia 1997 - 1998

Grants & Audit Division  
Finance & Operations  
Date: August 22, 1997  
A: Gestbud98

### A SPECIAL AGREEMENT

#### I Costs Associated with Acadian /Francophone Governance Management Implementation

##### 1 Programmes de Francisation

			Projected Cost 1997/1998	Provincial Contribution 1997/1998	Federal Contribution 1997/1998
Centre Scolaire Etoile de l'Acadie	maternelle	Salaire	15,720	7,860	7,860
Centre Scolaire Etoile de l'Acadie	1er année	Salaire	24,440	12,220	12,220
Centre Scolaire Etoile de l'Acadie	2eme année	Salaire	14,934	7,467	7,467
Ecole acadienne de Truro	maternelle	Salaire	13,223	6,612	6,612
Ecole acadienne de Truro	1er année	Salaire	16,529	8,264	8,264
Ecole acadienne de Truro	N/A		0	0	0
Ecole Belleville	maternelle	Salaire	28,136	14,068	14,068
Ecole Belleville	1er année	Salaire	25,729	12,865	12,865
Ecole Belleville	2eme année	Salaire	27,134	13,567	13,567
Ecole Buttes Amirault	maternelle	Salaire	15,892	7,946	7,946
Ecole Buttes Amirault	1er année	Salaire	32,051	16,025	16,025
Ecole Buttes Amirault	2eme année	Salaire	10,946	5,473	5,473
Ecole Carrefour de Grand Havre	maternelle	Salaire	185,867	92,933	92,933
Ecole Carrefour de Grand Havre	1er année	Salaire	177,272	88,636	88,636
Ecole Carrefour de Grand Havre	2eme année	Salaire	165,656	82,828	82,828
Ecole Jean Marie Gay	maternelle	Salaire	19,226	9,613	9,613
Ecole Jean Marie Gay	1er année	Salaire	0	0	0
Ecole Jean Marie Gay	2eme année	Salaire	6,786	3,393	3,393
Ecole Joseph Dugas	maternelle	Salaire	28,278	14,139	14,139
Ecole Joseph Dugas	1er année	Salaire	25,342	12,671	12,671
Ecole Joseph Dugas	2eme année	Salaire	0	0	0
Ecole NDA	N/A				
Ecole Petit de Grat	maternelle	Salaire	-132,654	66,327	66,327
Ecole Petit de Grat	1er année	Salaire	98,645	49,323	49,323
Ecole Petit de Grat	2eme année	Salaire	92,267	46,134	46,134
<b>Programmes de Francisation Subtotal</b>			<b>1,156,726</b>	<b>578,363</b>	<b>578,363</b>

## Budget Proposal

### For the Special, Supplementary & Complimentary Agreements under the Acadian and Francophone School Management Implementation Agreement for Nova Scotia 1997 - 1998

Grants & Audit Division

Finance & Operations

Date: April 22, 1997

A: Gest 97/98

**A SPECIAL AGREEMENT (Cont.)**

**I Costs Associated with Acadian /Francophone  
Governance Management Implementation (Cont.)**

**1 Programmes de Francisation (Cont.)**

			Projected Cost 1997/1998	Provincial Contribution 1997/1998	Federal Contribution 1997/1998
Ecole Pomquet	maternelle	Salaire	53,117	26,559	26,559
Ecole Pomquet	1er année	Salaire	37,191	18,595	18,595
Ecole Pomquet	2eme année	Salaire	41,028	20,514	20,514
Ecole Pubnico West	maternelle	Salaire	33,753	16,876	16,876
Ecole Pubnico West	1er année	Salaire	43,834	21,917	21,917
Ecole Pubnico West	2eme année	Salaire	38,529	19,264	19,264
Ecole R.C. Gordon	maternelle	Salaire	33,933	16,967	16,967
Ecole R.C. Gordon	1er année	Salaire	6,648	5,703	945
Ecole R.C. Gordon	N/A	Salaire			
Ecole Saint Albert	maternelle	Salaire	14,955	14,955	0
Ecole Saint Albert	1er année	Salaire	28,136	28,136	0
Ecole Saint Albert	2eme année	Salaire	15,716	15,716	0
Ecole Stella Maris	maternelle	Salaire	24,410	24,410	0
Ecole Stella Maris	1er année	Salaire	19,657	19,657	0
Ecole Stella Maris	2eme année	Salaire	29,885	29,885	0
Ecole Wedgeport	maternelle	Salaire	41,488	41,488	0
Ecole Wedgeport	1er année	Salaire	56,942	56,942	0
Ecole Wedgeport	2eme année	Salaire	37,191	37,191	0
Implantation de programme d'appui a la maternelle (18 enseignants)			6,200	6,200	0
Materiel et Publication			38,000	38,000	0
<b>Programmes de Francisation Total</b>			<b>1,757,337</b>	<b>1,037,337</b>	<b>720,000</b>

Grants & Audit Division

Finance & Operations

Date: April 22, 1997

A-Gest97/98

## Budget Proposal

### For the Special, Supplementary & Complimentary Agreements under the Acadian and Francophone School Management Implementation Agreement for Nova Scotia 1997 - 1998

A	<b>SPECIAL AGREEMENT</b>	(Cont.)	<b>Projected Cost 1997/1998</b>	<b>Provincial Contribution 1997/1998</b>	<b>Federal Contribution 1997/1998</b>
2	<b>Mise en oeuvre de la Gestion</b>				
I	<b>Consultation Meetings</b>		3,000	3,000	0
II	<b>Costs associated with Inspector, Consultants Legal Services, Program Consultation and Administrative Support</b>		5,000	5,000	0
III	<b>Costs associated with school board elections, linguistic and cultural policies, property title policies, negotiations etc..</b>		211,000	181,000	30,000
IV	<b>Costs associated with three regional offices and administrative services, travel, specialized services etc..</b>		358,000	358,000	0
V	<b>Costs associated with public hearings, and regional community forums</b>		15,000	15,000	0
VI	<b>Research consultant for management implementation process</b>		24,000	24,000	0
VII	<b>Education Funding Review Work Group - Acadian / Francophone</b>		10,000	10,000	0
VIII	<b>Honoraries, Travel, hotel expenses, secretarial services,</b>		42,000	42,000	0
IX	<b>Committee de Travail</b>		10,000	10,000	0
X	<b>Program Consultants Services</b>				
	Director of Implementation Process		92,600	92,600	0
	Social Studies		55,632	55,632	0
	Mathematics		62,354	62,354	0
	Sciences		62,347	62,347	0
	French First Language		65,327	65,327	0
	Distance Education		32,657	32,657	0
XI	<b>Acquisition of pedagogical resources and materials</b>				
	Professional Development		85,600	85,600	0
	Mathematics		96,320	96,320	0
	Sciences 3 -6eme		122,400	122,400	0
	<b>Subtotal Management Implementation</b>		<b>1,353,237</b>	<b>1,323,237</b>	<b>30,000</b>

Grants & Audit Division

Finance & Operations

Date: April 22, 1997

A: Gest 97/98

## Budget Proposal

For the Special, Supplementary & Complimentary Agreements  
 under the Acadian and Francophone School Management  
 Implementation Agreement for Nova Scotia  
 1997 - 1998

A <u>SPECIAL AGREEMENT</u> (Cont.)	Projected Cost 1997/1998	Provincial Contribution 1997/1998	Federal Contribution 1997/1998
<b>3 Université Ste. Anne</b>			
I Développement de formation des maitres	125,000	65,000	60,000
II Programme de maitrise	225,500	135,500	90,000
III Perfectionnement pour enseignants - francais langue maternelle (élémentaire)	125,500	75,500	50,000
IV Perfectionnement pour enseignants - Math. et Sciences (secondaire)	149,000	99,000	50,000
<b>Subtotal University Ste. Anne</b>	<b>625,000</b>	<b>375,000</b>	<b>250,000</b>
<b>Total Special Agreement</b>	<b>3,735,574</b>	<b>2,735,574</b>	<b>1,000,000</b>

# Budget Proposal

For the Special, Supplementary & Complimentary Agreements  
 under the Acadian and Francophone School Management  
 Implementation Agreement for Nova Scotia  
 1997 - 1998

Grants & Audit Division

Finance & Operations

Date: August 22, 1997

## B SUPPLEMENTARY AGREEMENT

	Projected Cost 1997/1998	Provincial Contribution 1997/1998	Federal Contribution 1997/1998
<b>I Development of French &amp; Acadian Services Department of Education</b>			
Salaries	150,000	75,000	75,000
Travel	22,000	11,000	11,000
Books and Periodicals	35,000	17,500	17,500
Administration	65,000	32,500	32,500
Publications	54,000	27,000	27,000
Research & Implementation	74,000	37,000	37,000
<b>Subtotal Development of French &amp; Acadian Services</b>	<b>400,000</b>	<b>200,000</b>	<b>200,000</b>
<b>2 Development of CPRP</b>			
Salaries	498,460	350,460	148,000
Travel	20,000	13,000	7,000
Books and periodicals	25,000	16,500	8,500
Administration	5,000	3,700	1,300
Publications	8,000	5,000	3,000
Training and Development	15,000	9,000	6,000
Rent	128,052	107,352	20,700
Equipment	12,000	9,000	3,000
Other	8,488	8,488	0
<b>Subtotal Development of CPRP</b>	<b>720,000</b>	<b>522,500</b>	<b>197,500</b>
<b>Total Supplementary Agreement</b>	<b>1,120,000</b>	<b>722,500</b>	<b>397,500</b>

## C COMPLEMENTARY AGREEMENT - Capital

	Total Cost 1997/1998	Provincial Contribution 1997/1998	Federal Contribution 1997/1998
<b>I Cost associated with the construction of a community School Centre and extension at the Carrefour du Grand Havre &amp; Sydney</b>			
<b>I Carrefour du Grand Havre</b>	0	0	0
<b>II Sydney (MODIFIED)</b>	520,000	260,000	260,000
<b>Total Capital Projects</b>	<b>520,000</b>	<b>260,000</b>	<b>260,000</b>
<b>Total Complementary Agreement</b>	<b>520,000</b>	<b>260,000</b>	<b>260,000</b>
<b>Total Special, Supplementary, and Complimentary</b>	<b>5,375,574</b>	<b>3,718,074</b>	<b>1,657,500</b>

8126-7-2-97

le 8 mars



Éducation  
et Culture  
Direction des services  
acadiens et de langue  
française

Édifice Trade Mart  
2021, rue Brunswick  
C.P. 578  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2S9

BEST AVAILABLE COPY

Le 6 mars 1998

Madame Elise Hockman  
Gestionnaire  
Patrimoine canadien  
15, rue Eddy  
Hull (Québec)  
K1A 0M5

Madame,

Je vous écris au sujet de la proposition et du budget de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de l'Entente spéciale Canada/Nouvelle-Écosse relative à la mise en œuvre de la gestion scolaire acadienne et francophone pour 1997-1998.

Vous trouverez ci-joint, à titre informatif, notre proposition d'initiatives en matière de programmation dans le cadre de nos initiatives de gestion, en particulier pour les programmes de francisation. Vous trouverez également ci-joint un rapide commentaire sur les résultats de la francisation au cours de l'année scolaire 1996-1997.

J'aimerais également vous informer du fait que vous recevrez très bientôt les propositions de budget de la Nouvelle-Écosse concernant la mise en œuvre de la gestion, la formation et le perfectionnement professionnel, ainsi que les initiatives lancées dans le cadre des activités complémentaires pour le développement du CPRP et de la Direction des services acadiens et de langue française et le projet d'immobilisations de Sydney.

J'aimerais vous remercier, vous et votre personnel, pour votre collaboration assidue en la matière. Je crois que la façon dont nos deux gouvernements ont collaboré ensemble et les efforts conjoints qu'ils ont fournis montrent clairement que nous sommes mutuellement engagés à soutenir et à promouvoir la culture et la langue acadiennes et francophones dans notre pays.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Margelaine Holding



---

# Rapport sur la francisation

## 1996-1997

---

### À FAIRE - PÉDAGOGIE :

- ◆ Fournir et créer du matériel pour accompagner le document d'appui en francisation, tels :
  - recueils de jeux et d'activité,
  - recueils de systèmes de gérance,
  - listes de structures grammaticales communes à pratiquer
  - listes de fautes communes à corriger, ...
- ◆ Chercher du matériel qui exploite bien les objectifs en francisation;
- ◆ Rendre disponible du matériel d'appui en lecture et en écriture pour les élèves en besoin de francisation (Apprentissage illimité Inc. est en processus de développement de matériel d'écriture et de lecture pour accompagner *Paul et Suzanne*);
- ◆ Assurer la formation pour le personnel enseignant en francisation, incluant des sessions de partage et d'élaboration de matériel;
- ◆ Créer un document portant sur les évaluations en francisation;
- ◆ Formuler des stratégies de francisation pour les élèves des autres niveaux de l'élémentaire (troisième à la sixième année).

### À FAIRE - PARENTS :

- ◆ Bâtir une trousse d'information pour les parents à leur être distribuée lors de la période d'inscription à partir d'un ensemble d'informations, de matériel de sensibilisation, et de matériel spécifique aux écoles et régions;
- ◆ Rendre disponibles et accessibles des matériaux et des services d'appui aux parents de concert avec d'autres organismes (FANE, FPANE, ministères fédéraux, organismes parentaux d'autres provinces, etc.)

- ◆ Veiller à l'organisation et l'animation d'ateliers pour les parents
  - *J'ai... ans et je parle français*
  - *Paul et Suzanne*
  - *Aide aux devoirs*
  - *Apprentissage de la langue*
- ◆ Sensibiliser la communauté face à la situation réelle des écoles et aux besoins des enfants dans les classes de francisation;
- ◆ Mettre en valeur les ressources qui peuvent aider les parents en dedans de la communauté et de l'école (liste de personnes ressources prêtes à porter main forte pour aider les parents non-francophones, cours de français, services communautaires, etc.)

## **RAPPORT - Visites aux écoles - 1996-1997**

### **Définitions de francisation recueillies dans les écoles :**

- classe où les parents et les enfants ont besoin de support et d'encouragement
- immersion accélérée dans le but de s'intégrer à une classe de français langue première
- classe où les résultats d'apprentissage sont les mêmes que ceux d'une classe de français, mais où on place plus d'emphase au début sur l'apprentissage du vocabulaire, et des autres notions de base en français (formules de politesse, questions...)
- promotion du français, fierté
- programmes intéressants et motivants
- donner à un enfant la confiance de parler et d'agir en français
- amener les enfants à s'exprimer dans un français standard, de façon à être compris partout
- toujours améliorer la langue française à l'oral et à l'écrit

### **Suggestion de définition :**

La francisation serait un programme de la maternelle jusqu'à la deuxième année dans lequel un enfant ferait l'acquisition des connaissances et développerait la confiance nécessaire pour agir, penser, communiquer oralement et par voie écrite en français. Cet enfant ferait également des expériences associées à un volet de culture acadienne et française.

## RAPPORT - Visites aux écoles

Situation actuelle chez les parents : (commentaires recueillis lors de la visite dans les écoles du CSAP)	Situation visée	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>• participation variable selon les années, les régions et les années de scolarité</li> <li>• ont souvent l'attitude que c'est la responsabilité du personnel enseignant de veiller à l'éducation en français</li> <li>• certains ne sont pas convaincus et manquent de renseignements pour faire une décision bien informée</li> <li>• certains ont peur que nous voulions créer des unilingues francophones</li> <li>• grâce à une rencontre d'information, il peut y avoir un effort donné avant la rentrée à l'école</li> <li>• certains manquent de confiance ou des capacités (pratique, connaissances, habiletés langagières) pour aider</li> <li>• souvent apprennent en même temps que les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• participation accrue</li> <li>• sensibilisation du rôle des parents dans l'éducation</li> <li>• sensibilisation à la vision / mission du CSAP et de ses écoles</li> <li>• rencontres d'information à l'inscription et pour distribuer différentes trousse</li> <li>• valorisation des interventions des parents</li> <li>• apprentissage continu</li> </ul>	<p><b>Sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rencontres avec les parents à l'inscription pour fournir informations pertinentes provenant du CSAP et de l'école, ainsi que décrivant le rôle de chacun des intervenants dans le processus d'apprentissage</li> <li>• adaptation et amélioration de trousse d'information à être distribuées à tous les parents</li> </ul> <p>Formation (partenariat avec éducation communautaire et autres organismes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• français (habiletés langagières)</li> <li>• aide avec devoirs</li> <li>• gestion du temps</li> <li>• discipline</li> <li>• styles d'apprentissage</li> </ul>

## RAPPORT - Visites aux écoles

<b>Situation actuelle chez les parents : (commentaires recueillis lors de la visite dans les écoles du CSAP)</b>	<b>Situation visée</b>	<b>Plan d'action</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• manque de ressources et produits de consommation (en français)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• club de prêt (livres, vidéocassettes, jeux),</li><li>• disponibilité de produits de consommation, cartes de souhait, jeux, livres, musique, cahiers d'activités</li></ul>	<b>Ressources :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• adaptation et création de trousse d'activités à faire à la maison (avant le début des classes et pendant l'année)</li><li>• créer des liens avec des organismes qui sont aptes à pouvoir partager des ressources</li><li>• établissement d'une liste d'endroits où des produits en français sont disponibles</li><li>• encourager distribution de produits de consommation en français</li></ul>

## RAPPORT - Visites aux écoles

<b>Situation actuelle chez les parents : (commentaires recueillis lors de la visite dans les écoles du CSAP)</b>	<b>Situation visée</b>	<b>Plan d'action</b>
<p>Demandes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>matériel cadre (bon livre de jeux pour développer habiletés langagières), résultats d'apprentissage en maternelle</li><li>matériel d'appui (jeux éducatifs, certificats, décor, livres de lecture, matériel attirant, vidéocassettes, musique)</li><li>matériel pour rattrapage et douance</li><li>matériel de renforcement (macarons, crayons, pancartes, ...)</li><li>trousses (thèmes)</li><li>centres d'apprentissage / d'activités</li><li>ressources pour augmenter le transfert des connaissances en vocabulaire</li><li>logiciels en français</li><li>échange de matériel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>liste de matériel et de logiciels disponibles, création, adaptation et achat de matériel, de trousses, de centres d'apprentissage et de ressources pour domaines spécifiques (expression orale, expression écrite, douance, discipline, rattrapage, ...)</li><li>échange de matériel</li></ul>	<p><b>Matériel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>recherche et recension de matériel et logiciels</li><li>établissement de listes et description de matériel, de logiciels</li><li>mise en disponibilité de matériel, de documents et de logiciels</li><li>création de liens entre les écoles et les classes d'une même école (création de matériel de renforcement - certificats, macarons, «trophées», T-shirt, etc.)</li><li>répertoire d'organismes où le personnel enseignant peut se procurer du matériel concret (organismes provinciaux, nationaux, ministères fédéraux, ...)</li><li>s'assurer de la reproductibilité de certains documents</li></ul>

**RAPPORT - Visites aux écoles**

Situation actuelle chez les parents : (commentaires recueillis lors de la visite dans les écoles du CSAP)	Situation visée	Plan d'action
<ul style="list-style-type: none"> <li>• personnel support (bibliothèque et technologie), personnes pour aider avec l'évaluation (lecture, questions).</li> <li>• formation et journées pédagogiques</li> <li>• communication et coopération : conseil / école / maison</li> <li>• responsabilisation des parents et des enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• banque d'habiletés ou de disponibilité de gens qui montrent un intérêt pour le bénévolat, mise en valeur pour des activités spéciales ou dans le déroulement hebdomadaire</li> <li>• augmentation ou transformation des journées pédagogiques</li> <li>• sensibilisation accrue des parents</li> <li>• description de stratégies de motivation</li> </ul>	<p><b>Personnes - ressources :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• création par école d'une banque d'habiletés / disponibilité</li> <li>• répertoire de ressources (communauté) aptes à pouvoir fournir un support</li> </ul> <p><b>Formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• journées pédagogiques ciblées au personnel enseignant en francisation (présentations, conférenciers, préparation de matériel, échanges, ateliers)</li> </ul>

Autres remarques et commentaires découlant des rencontres avec le personnel enseignant et le personnel de soutien :

- Il serait avantageux d'avoir des édifices homogènes.
- Il y a une demande pour des laboratoires de langue pour faire vivre le français pour les élèves.
- Il semble y avoir des avantages à repousser l'apprentissage de l'anglais (à la 4<sup>e</sup> année).
- Il ne faut pas oublier la communication écrite.
- Le facteur isolement est une réalité parfois difficile à vivre.
- Certains élèves n'aiment pas parler français; ils sont contents à la fin de la journée parce qu'il peuvent parler anglais.
- Lorsque les cours d'anglais commencent, pour certains c'est comme une licence pour parler en anglais partout, tout le temps.
- Les élèves des années scolaires plus élevées pratiquent moins leur français et incitent les autres à parler l'anglais.

- Il est impossible de changer la langue première d'un enfant, mais il est possible de lui procurer des occasions d'apprentissage qui lui permettront de faire un choix quant à sa langue dominante ou primaire (son premier choix).
- Il faut bâtir à partir des points communs chez les élèves de la maternelle : l'âge, les capacités d'apprentissage (dans la plupart des cas) et les ressources scolaires (communes à un groupe).
- En plaçant leur enfant à une école française, les parents acceptent qu'il soit traité à l'école comme un apprenant francophone. Il est logique que les parents le traitent eux aussi comme un apprenant francophone.
- Le français, qui ne bénéficie pas du statut de langue majoritaire, ne joue pas un rôle de langue primaire dans l'environnement. Cet environnement ne peut donc jouer un rôle d'éducateur culturel et social acadien et francophone. L'école doit alors assumer ce rôle, en plus de dispenser l'enseignement formel.
- Il serait plus juste et positif de parler d'un niveau d'apprentissage à acquérir (à la base, c'est la langue qui nous permet d'apprendre), au lieu d'un niveau de langue à atteindre.
- En francisation, la pédagogie suivrait la pédagogie adaptée aux besoins des élèves.
- Les parents accepteraient beaucoup mieux ce qui vient du personnel enseignant que ce qui vient du CSAP ou d'un représentant officiel du CSAP.
- Il est avantageux d'impliquer les élèves autant que possible dans leur processus d'apprentissage, et plus précisément dans les décisions à prendre (règlements, discipline, conseil de classe, ...)

---

## La francisation au CSAP - 1997-1998

---

Dans le document du CSAP : *La Francisation... un document d'appui*, on précise que la francisation est un programme dans lequel l'élève fait l'acquisition d'habiletés langagières et où il développe davantage une facilité à communiquer dans la linge cible - le français. Il y développe aussi la confiance et l'aisance nécessaires pour agir, penser, écouter, communiquer, jouer et s'amuser en français. Tout ceci s'effectue dans un environnement favorisant la vitalité linguistique et culturelles acadienne et francophone.

Le programme de francisation est essentiellement le même que le programme régulier de français, en ce qui concerne les résultats d'apprentissage. Les élèves qui entrent dans le programme de francisation ont peu ou pas de compétences langagières en français à leur entrée à l'école. Ils fréquentent une école acadienne suite à une décision de leurs parents, pourvu qu'ils rencontrent les critères du Conseil scolaire acadien provincial.

Dans les écoles du CSAP, le programme même de francisation se situe au niveau de la maternelle et de la première année. En deuxième année, l'enfant est intégré dans le programme régulier de français langue maternelle. Il est important de comprendre que l'enfant qui entend très peu de français aura de la difficulté à parler français et à développer un vocabulaire dépassant un niveau élémentaire. Après le programme de francisation, il est important de réaliser que les classes nombreuses réduisent les occasions pour ces élèves de s'exprimer à l'oral et elles limitent les interventions individuelles de l'enseignant-e.

L'expérience que nous avons vécue dans nos écoles acadiennes, nous démontre que ces élèves sont souvent gênés de s'exprimer à l'oral devant un grand groupe et ce phénomène a tendance à limiter leur participation. À la longue, ils viennent à perdre la confiance de s'exprimer à l'oral, donc régulièrement ils retournent à l'anglais, la langue dominante du milieu.

Les attentes de l'école acadienne dans nos régions sont donc très élevées. Dans nos milieux acadiens, l'école dans son ensemble est un outil de francisation. Avec le nombre croissant de familles exogames, elle est souvent la seule institution du milieu qui fonctionne encore en français alors qu'auparavant on y retrouvait l'église et la famille.

L'annexe A donne un portrait précis de la situation des élèves qui sont en francisation dans les écoles du CSAP au niveau M-2 comparé aux élèves de français langue première. Il est important de noter que neuf de nos quinze écoles ayant des élèves en M-2 ont plus de 50% des élèves à ces niveaux en francisation.



## Tableau maternelle, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> années Élèves français langue première et francisation

### Définitions :

- **élèves français langue première (FLP)** : un élève qui utilise le français comme langue de communication dès son entrée à l'école;
- **élèves en francisation (Fran)** : un élève qui ne peut pas utiliser le français comme langue de communication dès son entrée à l'école.

1997-1998	# d'élèves (FLP)			# d'élèves (Francisation)		
	maternelle	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	maternelle	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	1	1	0	8	11	8
École acadienne de Truro	1	1	2	4	5	-
École Belleville	2	3	3	12	12	12
École Buttes-Amirault	6	4	12	7	9	1
École du Carrefour	53	54	76	87	68	51
École Jean-Marie Gay	9	17	9	11	0	1
École Joseph Dugas	20	17	29	13	11	-
École NDA	24	19	26	-	-	-
École Petit-de-Grat	7	13	10	36	36	25
École Pomquet	0	0	1	22	13	17
École Pubnico-Ouest	5	15	16	15	17	15
École R.C. Gordon	25	25	21	15	2	-
École Saint-Albert	1	2	4	3	6	3
École Stella-Maris	21	19	20	5	2	3
École de Wedgeport	5	5	4	11	20	14
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>195</b>	<b>233</b>	<b>249</b>	<b>212</b>	<b>150</b>

## **Procédure administrative du Conseil scolaire acadien provincial**

### **1. Principes**

- 1.1 Le Conseil scolaire acadien provincial a un rôle à jouer dans la francisation d'enfants d'ayants droit qui, pour une raison ou une autre, n'ont peu ou pas de compétences langagières en français à leur entrée à l'école.
- 1.2 Compte tenu du nombre d'inscriptions, des classes de francisation ne seront créées que là où le nombre le justifie selon les principes directeurs de la dotation du personnel du Conseil scolaire acadien provincial. Dans les autres cas, les élèves seront intégrés à la classe régulière de leur niveau.
- 1.3 En tenant compte des efforts de tous les intervenants (élèves, parents/tuteurs, école et communauté), le programme de francisation sera délimité à un maximum de trois ans (maternelle, première et deuxième années). Ceci constitue un effort raisonnable pour la francisation d'élèves qui sont inscrits à une école acadienne et qui n'ont peu ou pas de compétences en français, et devrait préparer la transition au programme régulier. Advenant la situation qu'un enfant n'a pas acquis les compétences nécessaires en français pour intégrer une classe régulière acadienne, une équipe-école et les parents/tuteurs se rencontreront pour explorer les options qui s'offrent à eux.
- 1.4 L'administration scolaire veillera à la concertation des efforts des différents intervenants dans les situations d'apprentissage afin de créer un milieu favorisant l'apprentissage de la langue tout en donnant tous les outils nécessaires pour rencontrer les résultats d'apprentissage déterminés par le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse. Les intervenants comprennent : les directions d'école, le personnel enseignant et de soutien, les parents/tuteurs, les élèves, ainsi que la communauté.
- 1.5 Les élèves qui graduent des classes de francisation auront à suivre leurs pairs en français oral et écrit, et comme eux, continueront à développer leurs compétences langagières en français afin que cette langue puisse être un outil efficace d'apprentissage et de communication.
- 1.6 L'engagement actif des parents/tuteurs dans la francisation de leur enfant est essentiel.
- 1.7 L'élève doit démontrer un niveau de connaissances langagières acceptable pour pouvoir s'intégrer à une classe régulière.

- 1.8 Ce programme vise à initier les enfants d'ayants droit désireux de voir leur enfants bénéficier d'une éducation en français, sans que ces derniers deviennent des éléments d'assimilation pour les autres élèves de l'école.
- 1.9 Ce programme de francisation ne doit en aucun temps nuire au déroulement du programme de français langue maternelle dans les écoles.
- 1.10 La direction d'école gérera l'admission des élèves au programme de francisation selon la direction administrative d'admission du Conseil scolaire acadien provincial.

## **2. Évaluation**

- 2.1 Suite à une recommandation de l'enseignant ou de l'équipe école, un élève de maternelle, première ou deuxième année pourra être soumis à une évaluation du langage oral (expressif et réceptif) et écrit (là où cela est pertinent) en cours d'année en vue de son placement dans une classe de maternelle, première ou deuxième année de l'autre programme.
- 2.2 Suite à une recommandation de l'enseignant et de l'équipe-école, un élève qui a atteint la fin de la deuxième année en francisation, et dont les résultats ne permettent pas de croire qu'il aura un fonctionnement autonome dans une classe de troisième année pourra être soumis à une évaluation linguistique orale.
- 2.3 Des évaluations normalisées seront administrées par l'enseignant et l'enseignant-ressource pour déterminer le rendement de l'élève. Les résultats de ces évaluations et l'évaluation de l'enseignant constitueront une évaluation sommative.
- 2.4 Pour les élèves dont les résultats se situent sous le seuil fixé pour un fonctionnement autonome, une rencontre sera organisée avec les parents/tuteurs et l'équipe-école pour expliquer les résultats de l'évaluation et faire des suggestions quant au placement de l'élève.
- 2.5 Les parents/tuteurs pourront faire appel de la recommandation de la direction de l'école à la direction générale du Conseil scolaire acadien provincial.
- 2.6 Un élève provenant d'un programme anglais ou d'immersion devra subir une évaluation linguistique orale et écrite pour déterminer son placement à l'école, et ce à tous les niveaux d'enseignement.

### **3. Session d'information**

Une session d'information aura lieu avant la fin mai, avec les parents/tuteurs d'enfants débutant la maternelle dans les classes de francisation, pour les informer de la mission du Conseil scolaire acadien provincial, de l'école, de la direction administrative sur la langue de fonctionnement, des objectifs des classes de francisation et de l'importance de leur participation.

BEST AVAILABLE COPY

8114-3-1-97

# PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES OFFICIAL LANGUAGES SUPPORT BRANCH

NOM/NAME

FRANÇAIS/FRENCH	8114-3-1-97 : COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE - NOUVELLE-ÉCOSSE - GESTION SCOLAIRE; GÉNÉRALITÉS
ANGLAIS/ENGLISH	

## MODIFICATIONS

<input checked="" type="checkbox"/>	NOUVEAU DOSSIER / NEW FILE
<input type="checkbox"/>	NOUVEAU VOLUME / NEW VOLUME #
<input type="checkbox"/>	ANNULER NOUVEAU DOSSIER / CANCEL REQUEST
<input type="checkbox"/>	CHANGEMENT DU NOM FRANÇAIS
<input type="checkbox"/>	CHANGE IN THE ENGLISH NAME

## COMMENTAIRES/COMMENTS

PROGRAMME D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

S.V.P. ME RETOURNER LE DOSSIER. MERCI

SYLVIE DESORMEAUX- 994-2222

MERCI! / THANK YOU!

DÉMANDÉ PAR / REQUESTED BY:

Sylvie Desormeaux  
SIGNATURE

29 MARS 2001  
DATE